



# RAPPORT ANNUEL 2018

**Sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets  
ménagers et assimilés à Paris**







# SOMMAIRE



**06** Bilan et perspectives

**12** Présentation générale



**13** Prévention  
des déchets

**28** Collecte et tri

**46** Moyens



**51** Traitement

**56** Éléments  
financiers

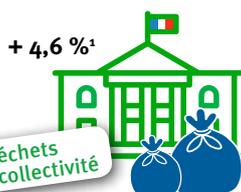
**59** Glossaire et sigles

# Bilan et perspectives

## CHIFFRES ET GRANDES TENDANCES 2018

### ÉVOLUTION

+ 0,4 %<sup>1</sup>



### RÉPARTITION

69,3 %  
773 952 tonnes

7,5 %  
83 459 tonnes

6,6 %  
73 444 tonnes

0,3 %  
3 183 tonnes

9,6 %  
107 106 tonnes

6,7 %  
75 320 tonnes



**2 431**  
agents  
assurent  
la collecte



**1 116 837**  
tonnes de déchets  
collectés au total



**3 686**  
tonnes collectées



**3 200 t.**  
collectées  
en recycleries

<sup>1</sup> tonnage global collecté comparé à 2017  
<sup>2</sup> dans le 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements



**703**  
véhicules assurent  
la collecte



**20,2 %**  
**225 365 tonnes**  
recyclées



**75,6 %**  
**844 688 tonnes**  
incinérées



**4,2 %**  
**46 783 tonnes**  
enfouies

COLLECTE

TRAITEMENT

PRÉVENTION (RÉDUCTION ET RÉEMPLOI)



**701** sites  
compostage  
collectif



**33 756**  
personnes  
sensibilisées



**LE PARIS  
ANTIGASPI**

**745**  
animations  
sur la prévention

# FAITS MARQUANTS 2018

---

## JANVIER

### 13 janvier

Ouverture de « la Textilerie » (10<sup>e</sup>), première recyclerie parisienne spécialisée dans le textile, qui valorise les vêtements de seconde main, propose des ateliers et des cours de couture et organise des événements de sensibilisation sur ce sujet.

## MARS

### 23 au 30 mars

Opération de « Sensibilisation en porte-à-porte au tri et à la prévention des déchets » réalisée par les éco-animateurs du Syctom et en lien avec les gestionnaires d'immeuble (dont les bailleurs sociaux), dans tous les arrondissements parisiens. L'objectif était de sensibiliser les ménages sur le tri et la réduction des déchets.

### 26 au 30 mars

À l'occasion de la semaine nationale du compostage de proximité, la Ville de Paris a organisé, en partenariat avec le Syctom, une campagne parisienne de don de lombricomposteurs individuels, au chai de Bercy (12<sup>e</sup>). Au total, 341 équipements ont été distribués gratuitement.

## AVRIL

### 1<sup>er</sup> avril

Ouverture de « La Recyclerie Sportive » (17<sup>e</sup>), première recyclerie parisienne spécialisée dans les équipements sportifs qui valorise les vêtements équipements sportifs de seconde main, propose des ateliers, des cours de réparation et organise des événements de sensibilisation sur ce sujet.

### 3 avril

Suite à l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) fin 2017, une présentation du document et de son programme d'actions a été organisé à l'Hôtel de Ville, à l'attention de l'ensemble des partenaires et acteurs locaux concernés (associations, fédérations, bailleurs sociaux, start up, mairies d'arrondissement, régies de quartier, Région Ile-de-France, Syctom, Agent de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), etc.). Une présentation a ensuite été faite à l'ensemble des Directions de la Ville de Paris le 16 mai.

## JUIN

### 30 mai au 05 juin

Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD). Les animations réalisées dans plusieurs arrondissements ont permis de sensibiliser plus de 2 600 personnes.

## 08 juin

Signature des nouvelles conventions d'occupation temporaire du domaine public parisien pour l'installation et l'exploitation privative des conteneurs à textiles usagés, selon un découpage en 3 zones géographiques que se répartissent 3 opérateurs : Ecotextile, Le Relais Val de Seine et Le Relais 75.

## 18 juin

Signature de la charte de gestion des déchets dans l'habitat privé et le logement social avec 10 gestionnaires d'immeubles dont les bailleurs sociaux et leurs prestataires.

## 20 juin

Lancement de l'expérimentation d'une plateforme numérique « Paris Réemploi » dans le cadre des Data City Challenge lancés chaque année par la Ville de Paris. La plateforme numérique, accessible depuis le site internet de demande de collecte des objets encombrants de la Ville de Paris, permet aux Parisien·ne·s de proposer aux acteurs du réemploi ou aux particuliers les objets qu'ils jugent encore réemployables.

## SEPTEMBRE

### 4 septembre

Ouverture de « L'alternative » (2<sup>e</sup>), recyclerie généraliste, portée par Emmaüs Alternatives qui regroupe une recyclerie, des espaces de réparation/upcycling, ainsi qu'un café solidaire.

### 22 septembre

Dans le cadre du programme d'actions du PLPDMA parisien, la Ville de Paris a lancé, en partenariat avec l'Agence Parisienne pour le Climat (APC), un défi « Familles Zéro Déchet », qui a concerné 30 familles volontaires, déjà engagées dans les démarches de défi « familles à énergie positive ». Durant 3 mois, ces familles ont reçu des conseils, ont participé à des ateliers et visites et ont pesé quotidiennement leurs déchets par gisement (emballage, déchet alimentaire, papier etc.). Le défi a été clôturé le 12 janvier 2019.

## OCTOBRE

### 1<sup>er</sup> octobre

Lancement des « Points rencontres propreté ». Ce dispositif itinérant animé par les divisions territoriales permet de mener des actions d'information et de sensibilisation sur la propreté, la prévention et le tri.

### 16 octobre

À l'occasion de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire, des animations et actions de sensibilisation se sont déroulées sur la semaine du 15 au 20 octobre, en partenariat avec de grandes enseignes de distribution ainsi que sur les marchés alimentaires. Des animations ont également été faites dans les lieux de restauration

de la Ville de Paris (restaurant collectif pour les agents de la Ville de Paris, dans les cantines scolaires, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées et Dépendantes (EHPAD), etc. Au total, 1 754 personnes ont été sensibilisées pendant ces 5 jours.

### **19 octobre**

Labellisation des déchèteries de la Ville de Paris suite aux audits externes de l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Suite à la reprise de l'accueil en régie des déchèteries en 2014, la DPE a décidé de se lancer dans l'obtention du label QualiPARIS. Le référentiel QualiPARIS porte sur la qualité de l'accueil, harmonisation de la qualité de service sur tous les sites, la valorisation du travail des agents. Le référentiel comprend 12 engagements communs et 13 spécifiques à la DPE.

## **NOVEMBRE**

### **19 novembre**

La deuxième feuille de route sur l'économie circulaire a été adoptée au Conseil de Paris. En 2017, l'adoption du Plan économie circulaire 2017/2020 et de sa première feuille de route a impulsé une réelle dynamique sur le territoire parisien. Cette deuxième feuille de route comporte 15 actions concrètes qui visent à réduire l'usage des plastiques jetables, développer une mode plus éthique et favoriser l'éco-conception des événements culturels parisiens.

### **19 au 22 novembre**

À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), une deuxième campagne centralisée de don de lombricomposteurs individuels s'est déroulée au parc floral de Paris (12<sup>e</sup>). Au total 334 appareils ont été distribués. Parallèlement, des animations sur le thème de la réduction des déchets ont été réalisées sur tout le territoire parisien et ont permis de sensibiliser près de 1 400 personnes.

## **DECEMBRE**

### **6 décembre**

Dans la continuité des précédents sondages, un nouveau baromètre comportemental a été lancé sur la réduction des déchets. 4 000 personnes ont répondu à un questionnaire téléphonique et près de 1 000 sur le site Paris.fr.

### **8 décembre**

Lancement du projet expérimental de « rue zéro déchet », rue du paradis (10<sup>e</sup>). Cette expérimentation d'une durée d'un an, lancée par la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, en partenariat avec Zéro Waste Paris (ZWP), s'intègre dans le cadre du plan climat et du PLPDMA et vise une gestion optimale des déchets : réduction des déchets, amélioration de la propreté, des dépôts sauvages, de la collecte et du tri.

# PERSPECTIVES

---



# Présentation générale

des compétences de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris

## LES TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

**La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : la collecte et le traitement.**

**Population desservie : 2 210 875 habitants.**

**La collecte est organisée par la Ville de Paris sur son territoire.** Pour financer cette collecte, le Conseil de Paris vote chaque année la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Le Conseil de Paris vote également la Redevance Spéciale (RS) pour les déchets non ménagers des entreprises et des établissements publics collectés par la collectivité.

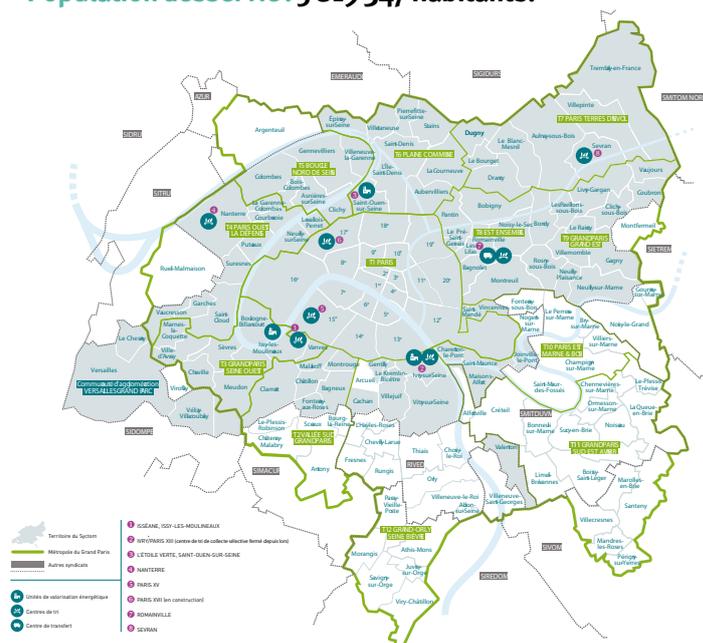
**Le traitement des déchets parisiens est confié, comme pour 84 autres communes de la Région Ile-de-France, au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat de traitement.**

Créé en 1984, le Syctom est un établissement public administratif qui remplit une mission de service public.

**Population desservie : 5 819 347 habitants.**

**La Ville de Paris possède la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.**

En ce qui concerne les déchets dits assimilés, les entreprises peuvent soit faire appel à la Ville de Paris pour les collecter (signature d'un contrat), soit confier cette collecte à un prestataire privé.



Territoire du SYCTOM et son environnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) <i>Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets des espaces verts publics</li> <li>Déchets de voirie, marchés</li> <li>Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)</li> </ul>	<b>Déchets occasionnels</b> Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, etc.	<b>Déchets « de routine » ordures ménagères et assimilées (OMA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)</li> <li><b>= Ordures ménagères résiduelles</b></li> </ul>

Source : Commissariat Général au développement durable (CGDD)

# Prévention des déchets

## LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

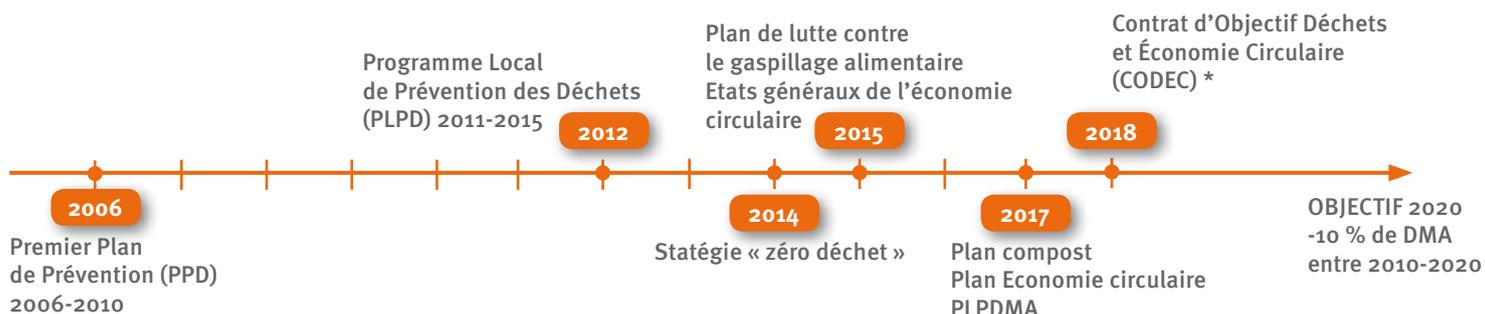
La prévention des déchets s'inscrit pleinement dans la stratégie « zéro déchet », adoptée unanimement par le Conseil de Paris lors de sa séance de juin 2014. Elle a pour objectif de réduire les déchets et de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets pouvant être valorisés autrement. Il s'agit d'un changement de modèle conduisant à la fin du jetable et à la valorisation du « déchet ressource », destiné à être préservé et réintégré dans le cycle de production.

La Loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Ainsi, la prévention des déchets s'inscrit-elle dans la démarche d'économie circulaire engagée par la Ville de Paris en 2015 avec les États généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, visant à limiter les flux entrants et sortants du territoire métropolitain. Cette démarche a abouti à la signature avec les collectivités participantes du pacte métropolitain de l'économie circulaire. Elle s'est poursuivie avec l'élaboration d'un



plan « économie circulaire » adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2017 qui s'est accompagné d'une première feuille de route. Une deuxième feuille de route comportant une nouvelle programmation d'actions concrètes a été élaborée, en collaboration avec les services de la Ville et les partenaires du territoire en 2018. Cette deuxième feuille de route renforce la programmation déjà lancée dans la première.



\* Partenariat ADEME.

# LES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

*Le PLPDMA est un document obligatoire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale ayant la compétence de collecte et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés.*

Il a été adopté à l'unanimité lors du Conseil de Paris de novembre 2017. Il a été élaboré conformément aux modalités fixées par le décret du 10 juin 2015, avec la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui a pour objectif de valider les étapes clés de la procédure de révision du PLPDMA, ainsi que de suivre sa mise en œuvre opérationnelle. Il fait l'objet d'un bilan annuel et doit être réévalué tous les 6 ans.

**Décliné autour de 6 axes, il cible 5 gisements prioritaires afin d'atteindre l'objectif national de réduction de 10 % de DMA d'ici 2020.**

**AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

**AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODECHETS**

**AXE 3 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DÉCHETS OCCASIONNELS**

**AXE 4 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA RÉDUCTION DES DÉCHETS**

**AXE 5 : SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS**

**AXE 6 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**

## LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La Ville de Paris a signé le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire en juillet 2013, par lequel elle s'engage à réduire de moitié le gaspillage alimentaire à Paris entre 2013 et 2025. Dans la continuité, le Conseil de Paris a adopté fin juin 2015, son premier Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire 2015-2020 visant à impliquer l'ensemble des acteurs.

## RESTAURATION DE LA COLLECTIVITÉ

### La restauration scolaire

La Ville de Paris a lancé en mai 2012, une première étude relative au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires parisiennes. Il s'agissait d'évaluer ce gaspillage et d'identifier des actions permettant sa réduction. L'efficacité des bonnes pratiques a été constatée avec un taux de gaspillage alimentaire passant de 35,2 % à 29 %. Si tous les établissements adoptaient cette démarche avec les mêmes résultats, 772 tonnes de produits alimentaires ne seraient pas achetés, préparés, distribués, jetés à la poubelle, collectés et/ou incinérés. Cette étude s'est poursuivie par l'élaboration concertée de 21 fiches de bonnes pratiques répertoriées sous 7 thématiques, qui ont été diffusées aux caisses des écoles des 20 arrondissements. En 2018, 4 caisses des écoles ont signé leur charte de lutte contre le gaspillage alimentaire et 15 autres se sont engagées pour une signature en 2019. L'objectif est que l'ensemble des caisses des écoles aient signées la charte en 2020.

## Les restaurants administratifs de la Ville de Paris

L'ASPP association qui gère les services de restauration pour les 51 000 agents de la Ville de Paris et les usagers d'organismes conventionnés distribue en moyenne 8 000 repas par jour répartis dans 15 restaurants en libre-service et 5 sites de restauration rapide.

Dans le cadre de ses missions, l'ASPP mène également des actions quotidiennes de lutte contre le gaspillage et notamment :

- menus définis et quantifiés au moins 2 semaines à l'avance ;
- fiches techniques quantifiées (grammages des ingrédients) pour toutes les recettes ;
- commande des denrées selon les portions définies ;
- sensibilisation des équipes de l'ASPP à l'Anti-Gaspi (respect des fiches techniques, service des quantités à la demande) ;
- animations proposées dans des restaurants administratifs lors de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- etc.



Ainsi, l'ensemble de ces actions a permis de **diminuer de plus de 21 % les déchets alimentaires jetés entre 2015 et 2018**. De plus, en 2018, la part des produits issus de l'agriculture biologiques et du développement durable a représenté 20,8 % des achats alimentaires.

## Développer une offre globale de formation

Dans le cadre du plan alimentation durable, piloté par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), une offre globale de formation sur l'alimentation durable est mise en œuvre par les conseillers environnement de la ferme de Paris à destination des personnels parisiens œuvrant pour la restauration collective.

La Ferme de Paris aura accueilli en 2018, 72 agents de la Direction de la Famille et de la Petite Enfance (DFPE), 115 chefs et seconds de cuisine du Centre de l'Action Sociale Ville de Paris et 26 agents des lycées franciliens, en formation avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France.

Le module d'accueil des animateurs de la pause méridienne de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville intègre une sensibilisation à l'alimentation durable et au gaspillage alimentaire.

## Aider au développement des filières durables de proximité

Afin que les acteurs de l'offre d'alimentation durable puissent mieux connaître les spécificités et les volumes de la demande de la restauration collective parisienne, une réunion d'échange comprenant plus de 120 acteurs de la filière agro-alimentaire s'est déroulée le 27 mars 2018.

Des actions plus ciblées sont par ailleurs mises en œuvre par certaines caisses des écoles comme par exemple, l'adhésion de 4 caisses à la SCIC Coop Bio Ile-de-France qui dispose d'un atelier de transformation des aliments (fruits, légumes, œufs, etc.).

### **Accompagner les opérations de dons alimentaires**

Les caisses des écoles du 9<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> font appel à l'association le Chaînon Manquant pour des opérations ponctuelles de dons alimentaires lors de grèves, déstockage avant les vacances scolaires etc. La caisse des écoles du 20<sup>e</sup> a signé début 2018, un partenariat avec l'entreprise solidaire «Excellent Excédents».

## **COMMERCES ET MARCHÉS ALIMENTAIRES PARISIENS**

### **Vente des produits en fin de vie**

En 2015, la Ville de Paris a démarré son incubateur thématique dédié à l'industrie alimentaire « Smart Food » géré par Paris&Co et qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les grandes entreprises et les start-up du secteur.

Smart Food Paris a lancé un appel à candidatures du 26 mars au 26 avril 2018 afin de recruter le millésime 2018 de son programme d'incubation, proposant ainsi un ensemble de services aux startups et aux entrepreneurs. Les entreprises sélectionnées ont pu intégrer l'incubateur à partir de juin 2018.

### **Fiches de bonnes pratiques pour la restauration privée**

Afin de préparer une campagne de sensibilisation des restaurateurs privés à la lutte contre le gaspillage alimentaire en 2019, une concertation a été menée en 2017-2018 avec les organisations professionnelles représentant

ce secteur (UMIH, SYNHORCAT). Elle a permis d'échanger d'une part, sur le contenu d'un guide de bonnes pratiques dédié à la restauration privée (en cours d'élaboration) et, d'autre part, sur les modalités de sensibilisation des restaurateurs sur les enjeux du gaspillage alimentaire et les actions concrètes qu'ils pourraient mettre en place.



### **Récupération de fruits et légumes et invendus sur les marchés alimentaires parisiens**

A l'occasion du renouvellement du contrat de délégation du service public, une obligation de mise en place d'un dispositif de redistribution volontaire des denrées alimentaires a été introduite pour les délégataires des marchés alimentaires. Des partenariats avec des associations (la Croix-Rouge, Disco soup, les Moissons Solidaires, le Secours Populaire, les Restos du cœur, etc.) ont été réalisés. 11 marchés alimentaires sont dotés de ce dispositif.

Ainsi depuis 2013, l'association Moissons Solidaires intervient toutes les semaines sur les marchés Bastille, Joinville, Place des Fêtes et Réunion. 750 actions ont mobilisé 8 000 bénévoles et permis de redistribuer plus de 500 tonnes de fruits et légumes frais auprès de 39 000 personnes.

De plus, l'association Hologramme s'installe tous les mardis et vendredis sur le marché Daumesnil où ses bénévoles montent en fin de marché leurs tables et disposent dans des cagettes les fruits et légumes récupérés auprès des commerçants et sauvent ainsi de la destruction entre 300 kilos à 1/2 tonne selon les saisons à chaque marché.

### Soutien aux dispositifs logistiques pour la collecte et la redistribution des invendus des commerces alimentaires

La Ville de Paris a fait de cet enjeu un défi prioritaire et s'est engagée à y répondre via son plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle a ainsi lancé en janvier 2017, un appel à projets visant à octroyer des subventions d'investissement à des structures pour qu'elles intensifient leurs actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Sur 46 candidatures reçues, ce sont 22 projets qui ont été retenus, pour un montant total de subventions de 697 200 euros.

La majorité des projets de cette première tranche inclut des activités de transformation permettant de valoriser des invendus qui ne peuvent pas faire l'objet de dons en l'état, mais qui sont encore consommables. Le prix récompense également des restaurants associatifs qui proposent de servir des repas cuisinés à base d'invendus, des projets d'animations et des ateliers sur la transformation d'invendus.

### SENSIBILISATION DES CITOYENS

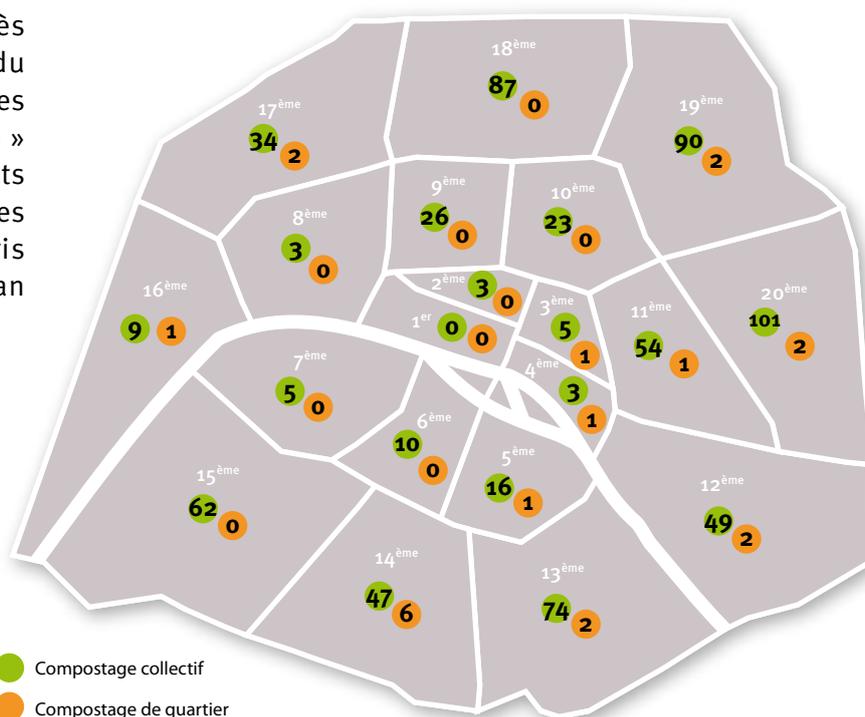
Chaque année de nombreuses animations sont réalisées par les divisions territoriales de propreté.

En 2018, lors de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire, des animations ont été réalisées dans 4 magasins volontaires de l'enseigne Monoprix, 2 magasins Carrefour et sur 9 marchés alimentaires. Au total, ce sont 35 animations qui se sont déroulées du 15 au 20 octobre 2018 et qui ont permis de sensibiliser 1 754 personnes.

### LE COMPOSTAGE

La Ville de Paris s'est engagée dès 2010 dans le développement du compostage urbain, en proposant des dispositifs de soutien « clé en main » aux particuliers et aux établissements publics. Afin d'amplifier les pratiques de compostage, la Ville de Paris a adopté en janvier 2017 son plan compost parisien 2016-2020.

### EN 2018, 701 SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIF ET 21 COMPOSTEURS DE QUARTIER



### 30 actions réparties sur 4 axes :

1. Développer le compostage collectif en pied d'immeuble.  
Objectif de 500 sites de compostage dans l'habitat et 400 sites dans les établissements publics en 2020 ;
2. Développer le compostage de quartier ;
3. Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et d'utilisation du compost ;
4. Développer le lombricompostage individuel.



## LE COMPOSTAGE COLLECTIF

### DANS LES COPROPRIÉTÉS

Le nombre de nouvelles candidatures pour l'installation de composteurs collectifs dans les immeubles d'habitation ne faiblit pas avec 87 nouvelles demandes en 2018.

Au total fin 2018, ce sont **391 copropriétés** qui compostent.



EN 2018, LES RÉFÉRENTS DE SITES DE COMPOSTAGE ONT ÉTÉ MIS EN VALEUR PAR LA MISE EN LIGNE DE VIDÉOS SUR LEUR ACTIVITÉ DE COMPOSTAGE

#### EXEMPLES :

- Une série de 4 films d'environ 8 minutes à l'institut national des jeunes sourds : installation des composteurs, première visite, retournement du compost, et dernière visite de suivi ;
- Une série de 3 films « petites leçons du compost » : le lombricompostage, le brassage du compost en bac, l'intérêt du retournement ;
- Le compost, fait et analysé par les enfants etc.

## DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

---

Le nombre de composteurs collectifs installés en établissements publics est de 310 à fin 2018 (+ 42 par rapport à 2017).

### Établissements scolaires

Les établissements scolaires qui participent au compostage sont constitués en majorité d'écoles élémentaires et maternelles, mais aussi de centres de loisirs, de centres d'animation, de collèges, de lycées et du 3<sup>e</sup> cycle universitaire. Fin 2018, 232 dispositifs de compostage sont en fonctionnement (+34 en 2018) dans les établissements scolaires.

Un partenariat a été établi avec le Centre de Ressources et d'Éducation à l'Environnement (CREE), établissement qui propose des activités, des animations et des formations pour les intervenants dans les écoles et les centres de loisirs. En 2018, la thématique du compostage a été abordée lors des présentations et animations suivantes :

- Présentation et démonstration du compostage/lombricompostage lors de la formation « Jardinage et pédagogie » pour 160 animateurs ;
- Présentation, démonstration et distribution de lombricomposteurs individuels pour 36 animateurs et 6 enseignants ;
- Animations compostage/lombricompostage lors d'accompagnements de projets de jardin pédagogique sur les centres de loisirs : 37 classes maternelles (550 enfants) et 30 classes élémentaires (620 enfants).

### Établissements de la petite enfance

En 2018, 19 crèches pratiquent des activités de compostage ou de lombricompostage. Les crèches dépendent de la DFPE, qui assure la gestion d'un public vulnérable et des consignes strictes d'utilisation des composteurs ont été imposées aux crèches, par principe de précaution. Aussi, les lombricomposteurs ne sont pas utilisés lors des activités pédagogiques avec les enfants.

### Sites institutionnels

Des directions de la Ville de Paris, des centres sociaux ou encore des structures hospitalières de l'AP-HP, etc. pratiquent le compostage. En 2018, 59 sites sont engagés dans cette démarche.



## DANS LES QUARTIERS

Le nombre de composteurs de quartier installés est de 21 à fin 2018 sur 9 arrondissements. 4 nouveaux sites ont été lancés et pérennisés en 2018 : « Le nid de l'Ortolan » (5<sup>e</sup>), « Cité industrielle » (11<sup>e</sup>), « l'Observatoire » (14<sup>e</sup>) et « Casque d'or » (20<sup>e</sup>).

Afin de faciliter l'instruction des dossiers un comité de pilotage pour le compostage de quartier a été mis en place avec pour objectif de formaliser une procédure générique unifiée à l'attention des porteurs de projet pour des implantations de composteurs de quartier sur la voie publique ou dans les espaces verts.

La Ville de Paris poursuit l'accompagnement technique des porteurs de projet pour la gestion du composteur et met à disposition des associations le matériel nécessaire au démarrage du dispositif.

L'année 2018 a été marquée par la nécessité de changer le matériel sur tous les sites que la ville avait équipé afin de lutter contre la prolifération des rats. En partenariat avec son prestataire, elle a conçu un nouveau bac de compostage avec une grille anti-rongeurs à sa base et des lames presque jointives sur tous les côtés et le couvercle.

### Jardins partagés

À Paris, 130 jardins partagés homologués par la ville de Paris « charte main verte » sont gérés par des associations en convention avec la DEVE. Presque tous ces sites pratiquent le compostage des déchets verts.

## FILIERES D'APPROVISIONNEMENT EN BROyat

L'objectif de cette action est de trouver des solutions de proximité pour l'approvisionnement en broyat des différents sites de compostage collectif.

Le gisement des cagettes en bois produits dans les marchés alimentaires, qui n'a pas aujourd'hui de mode de valorisation satisfaisant, a été identifié par l'association Carton Plein pour être potentiellement utilisé en compostage à la place du broyat de déchets verts. Ce gisement est estimé 350 tonnes par an. L'association a proposé un projet de collecte de ces cagettes, de leur préparation en vue du compostage (déferraillage et broyage) et de la livraison en triporteur auprès de sites participants au compostage. Une expérimentation a été lancée pour tester l'efficacité de ce broyat sur 6 sites de compostage. Les analyses de compost et l'interprétation des résultats sont prévues au printemps 2019.

La Ville de Paris étudie également, les possibilités d'utilisation des déchets verts des espaces verts des bailleurs sociaux. Le projet consiste à proposer aux bailleurs de déposer gratuitement leur excès de broyat sur une plateforme située dans le bois de Vincennes, broyat qui serait ensuite acheminé vers les sites de compostage parisiens.

En 2018, 5 analyses qualitatives du compost produit ont été réalisées par le Sycotom sur des sites de compostage.

Le bilan sur le test de germination montre que tous les échantillons sont aptes pour être utilisés sans nuisance pour les plantations aussi bien en ornemental qu'en maraîchage.

Retrouvez la liste complète des composteurs de quartier sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur le blog Compost&vous : <http://blogs.paris.fr/compost>

## LE LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

Un sondage lancé en 2017 sur le site Paris.fr a montré l'intérêt porté par les Parisien·ne·s pour le lombricompostage.

Ainsi, la Ville de Paris a mis en place les campagnes de dons de lombricomposteurs selon deux modalités :

- distribution centralisée ;
- campagnes de don localisées en mairies d'arrondissement.

En 2018, la Ville de Paris a organisé avec le soutien du Sycotom, 2 campagnes de distribution centralisées :

- en mars, au chai de Bercy, 341 personnes ont reçu gratuitement un lombricomposteur ;
- en novembre, au parc floral, 334 personnes ont bénéficié du même dispositif.

Les campagnes localisées sont réalisées par les mairies d'arrondissement volontaires. Au total, 14 mairies ont organisé au moins une campagne de don de lombricomposteurs en 2018, représentant une distribution de 956 équipements aux Parisien·ne·s.



Une opération de distribution a également été organisée à l'attention des écoles et centres de loisirs volontaires fin novembre 2018 et 42 établissements ont ainsi obtenu un lombricomposteur.

Ainsi en 2018, 1 673 lombricomposteurs ont été distribués gratuitement. Au total, depuis le démarrage des campagnes de don de lombricomposteurs individuels, ce sont 2 111 équipements qui ont été attribués. Chaque destinataire signe une charte de bonnes pratiques, bénéficie d'une formation à l'utilisation de l'appareil et peut trouver facilement des tutoriels en ligne pour maîtriser le fonctionnement de son appareil, notamment sur le site Paris.fr.



## PROMOTION DU REEMPLOI

### - Structures de réemploi

La Ville de Paris soutient les recycleries généralistes ou spécialisées qui contribuent pleinement à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi, à la réutilisation, à la réparation et en conséquence, à la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux destinés à être jetés. Ces structures sont également d'excellents vecteurs de sensibilisation à un mode de vie plus responsable à travers les ateliers, animations et événements qu'elles organisent régulièrement. Enfin, les ressourceries/recycleries participent au développement économique des territoires où elles sont implantées, en montant des partenariats avec les acteurs locaux et en créant des emplois, notamment à destination des personnes en difficulté.

Les actions des recycleries s'inscrivent ainsi pleinement dans la stratégie municipale incarnée par le plan économie circulaire, le PLPDMA et le plan climat air énergie.

En 2018, trois nouveaux équipements ont ouverts : la Recyclerie sportive dans le 17<sup>e</sup>, la Textilerie dans le 10<sup>e</sup> et l'Alternative dans le 2<sup>e</sup>.

### Ressourceries éphémères

Partant du constat que la gestion des objets encombrants constitue une problématique récurrente dans les grands ensembles immobiliers, le Réseau Francilien du Réemploi (REFER) a développé le concept de ressourceries dites éphémères lors d'opérations de réhabilitation de logements gérés par les bailleurs sociaux parisiens. Installation de 4 ressourceries éphémères en 2018 : dépôt, réparation ou recyclage de matériel, collecte d'encombrants, **20 tonnes d'objets collectés dont 97 % ont été réemployés ou recyclés.**

Il existe 15 recycleries actives sur le territoire parisien situées sur 8 arrondissements. Elles ont permis de détourner **3 600 tonnes** de déchets de l'incinération ou de l'enfouissement en 2018.

4 projets d'ouverture sont en cours. En complément, un espace de réemploi est ouvert dans la déchèterie de la Porte de Pantin permettant d'accueillir les déchets réemployables des Parisien·ne·s.

### RECYCLERIES ET RESSOURCERIES À PARIS EN 2018<sup>1</sup>

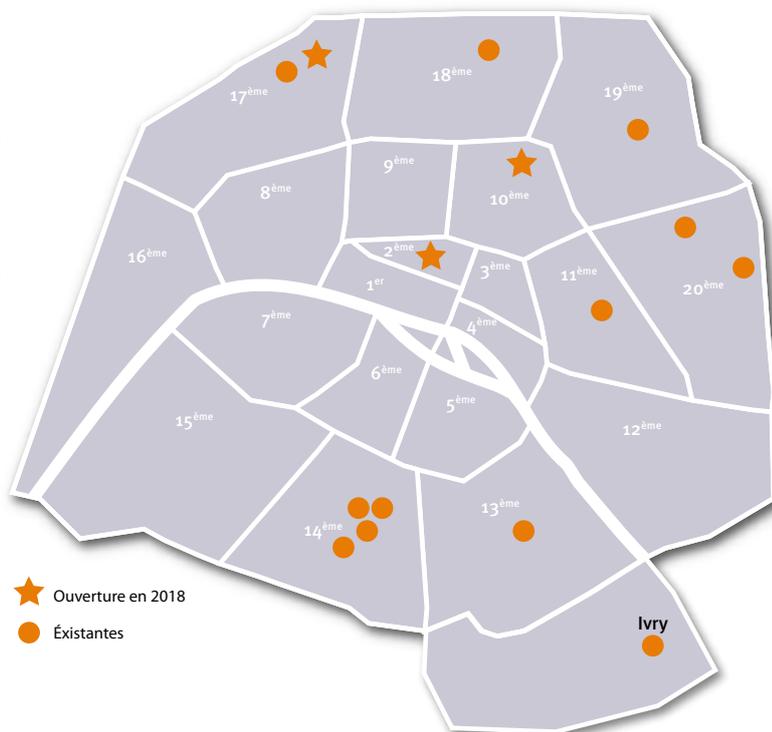
#### Paris réemploi

Accessible depuis la rubrique « encombrants » de Paris.fr, la plateforme Paris réemploi, lancée en juin 2018 dans le cadre des Data City Challenge, permet aux Parisien·ne·s de donner un objet qui peut encore servir.

[www.co-recyclage.com/paris-reemploi/](http://www.co-recyclage.com/paris-reemploi/)

**La liste des ressourceries/  
recycleries est disponible  
sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)**

<sup>1</sup> En activité et soutenues par la Ville de Paris en 2018.



### - Collecte textiles, linges et chaussures

La Ville de Paris s'engage à développer la collecte sélective des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sur l'espace public, ainsi qu'à continuer à travailler avec les opérateurs sur la sécurisation des conteneurs vis-à-vis des actes de vandalisme. L'objectif de cette collecte est de détourner ce flux des bacs d'ordures ménagères pour les orienter vers le réemploi et les filières de recyclage adaptées.

Les conventions d'occupation du domaine public ont été renouvelées en 2018, pour une durée de trois ans, avec l'objectif d'amplifier le déploiement des conteneurs TLC sur le domaine public et de permettre de capter davantage de TLC. Ces prestations ont été attribuées à :

- ECOTEXTILE pour la zone n°1 (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> arrondissements)
- EBS LE RELAIS VAL DE SEINE pour la zone n°2 (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements)
- EBS LE RELAIS 75 pour la zone n°3 (8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> arrondissements)

Ce renouvellement a été l'occasion d'améliorer la sécurité des bornes, leur accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ainsi que la signalétique réaffirmant les messages de prévention.



En effet, Les trois opérateurs sont confrontés à des tentatives régulières d'intrusion et de pillage des conteneurs à textiles. Pour y répondre, la fréquence de collecte a été augmentée, les procédures d'intervention lors d'un signalement revue et des améliorations techniques de lutte contre le vandalisme et l'intrusion développées.

En 2018, le parc de bornes textile se composait de :

- 308 conteneurs installés sur l'espace public - 3 551 tonnes collectés en 2018 (+ 5,7 % par rapport à 2017)
- 25 conteneurs installés sur les stations TRILIB - 135 tonnes collectés en 2018

Ainsi, plus de 3 686 tonnes de TLC ont été collectées dont 60 % sont destinées au réemploi et 40 % au recyclage et à la valorisation matière.

Les campagnes de caractérisation des déchets menées en 2015 puis en 2017 confirment la baisse des vêtements et textiles usagés dans la poubelle parisienne (2,6 % en 2017 contre 3 % en 2015).

À noter, depuis août 2017, EBS Le Relais 75 a ouvert un centre textile situé à 3,5 km de la Porte de Pantin permettant de trier au plus près de la zone de collecte les TLC du territoire de Paris.

### - Collectes solidaires

Initiées en 2013 avec la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, l'association Emmaüs et l'éco-organisme Eco-systèmes se sont associés pour organiser des collectes solidaires de proximité. Un camion Emmaüs recueille alors les dons : gros électroménager, petits appareils (mixeurs, aspirateurs, fers à repasser, jouets, téléphones portables, etc.), matériels informatiques, téléviseurs mais également les textiles, livres et bibelots. Ces dons sont ensuite triés par Emmaüs : la partie encore en fonctionnement

ou en bon état est revendue, le reste est confié à Eco-systèmes pour être dépollué et recyclé. En 2018, Eco-systèmes a déployé son dispositif sur les 14 arrondissements qu'il couvre (données de tonnages non connus à ce stade).

Ecologic en lien avec Emmaüs défi et Envie a déployé un dispositif similaire sur les autres arrondissements qui sont aujourd'hui tous desservis par ce dispositif. Ainsi, en 2018, plus de 95 tonnes de DEEE (PAM, écrans et gros électroménager) ont été apportées par 10 000 usagers.

### **Sensibilisation des usagers à la bonne élimination des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)<sup>1</sup>.**

La Ville de Paris collabore avec l'éco-organisme DASTRI afin de contribuer à une meilleure information des patients<sup>2</sup>.

En 2018, les tonnages de DASRI collectés sur Paris sont en forte hausse : un peu plus de 20 tonnes, soit 55 % du gisement théorique estimé contre 38 % en 2017 (source : DASTRI). Cette progression s'explique par le fait qu'un nombre plus important de pharmacies d'officines proposent désormais le service gratuit de collecte de boîtes. En 2018, elles étaient 572 sur un total de 921.



<sup>1</sup> Déchets perforants des patients en auto-traitement, liste disponible sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr).

<sup>2</sup> Liste des pharmacies parisiennes mettant à disposition des boîtes de tri disponible sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

## **ADMINISTRATION ECO-EXEMPLAIRE**

Les différentes directions de l'administration parisienne sont autonomes pour la gestion de leurs déchets. S'agissant des actions de prévention des déchets assimilables aux déchets ménagers (papiers, mobilier, etc.), une organisation spéciale a été mise en place, visant à mettre en transversalité les bonnes pratiques : des référents ont été désignés, qui ont pour mission de proposer et de mettre en œuvre des actions et de relayer les messages de prévention.

### **- La rationalisation du papier**

En 2018, 143 698 ramettes de papier ont été commandées par la Ville de Paris contre 152 133 en 2017 soit une baisse de 6 %. Sur le plan de la qualité, tout l'approvisionnement se fait depuis 2018 exclusivement en papier 100 % recyclé. Les tournées de livraisons sont désormais optimisées : le fournisseur regroupe les bons de commande qu'il reçoit et procède à 12 livraisons maximum par période de marché selon un planning prédéfini. L'ensemble de ces actions a permis de réduire de 33 % la consommation de ramettes de papier entre 2010 et 2018.

### **- Les achats responsables**

Pour allonger la durée de vie de ses produits, la Ville de Paris intègre dans ses stratégies d'achat des critères économie circulaire, dans le cadre du schéma parisien de la commande publique responsable et de l'action 13 de la première feuille de route du plan économie circulaire portant sur les achats durables.

L'objectif est d'intégrer systématiquement dans les stratégies d'achat les réflexions tendant à renforcer l'économie circulaire, la connaissance et le suivi des offres existantes.

La Direction des Finances et des Achats (DFA) de la Ville de Paris prend désormais systématiquement en compte la dimension environnementale lors de l'élaboration des stratégies d'achat.

Cette politique volontariste a conduit en 2018 à :

- 67,89 %<sup>1</sup> des marchés notifiés par la DFA qui comportaient une dimension environnementale contre 56,38 % en 2017.
- 43,31 % des marchés notifiés par la DFA qui avaient un lien avec l'économie circulaire, contre 30,17 % en 2017 (produits éco-conçus ou éco matériaux, traitements des déchets, caractère démontable et donc réutilisable comme la crèche provisoire du Jardin du Luxembourg, etc).



## SENSIBILISATION DES PARISIEN·NE·S

### ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions de communication et de sensibilisation sont essentielles pour diffuser les enjeux de prévention et de tri des déchets.

Les services de la Ville de Paris ont poursuivi au cours de l'année 2018, de nombreuses animations en lien avec la prévention des déchets et l'économie circulaire :

- Réalisation d'animations de sensibilisation sur les sites estivaux. Tout au long des mois de juillet et août 2018, 40 éco-animateurs ont été mobilisés pour sensibiliser les Parisien·ne·s, touristes et franciliens à la prévention et au tri des déchets. Au total, 142 demi-journées d'interventions ont été réalisées, permettant de sensibiliser 30 000 personnes sur des sites comme Paris Plages, le Canal Saint Martin, le Champs de Mars, etc.
- Réalisation d'animations locales par les divisions territoriales de propreté, auprès des établissements scolaires, lors de manifestations locales (brocantes, marchés, fêtes de quartier, etc.), ou encore à l'occasion de grands évènements tels que la SERD.



<sup>1</sup> Ce taux ne tient pas compte de la clause « déplacement/ motorisation », par laquelle la DFA exige de ses fournisseurs l'usage de modes de déplacement les plus « propres » possibles. Si l'on tenait compte de cette clause, ce taux s'élèverait à 90,29 %.

Ainsi, en 2018, 745 animations ont été réalisées, dont 460 à destination des scolaires (écoles, centres de loisirs, collèges, etc.).

Au total, ce sont plus de 33 700 personnes qui ont été sensibilisées à la prévention et au tri des déchets (enfants, étudiants, habitants, agents de la collectivité, etc.).

- Stands d'information et de sensibilisation du grand public installés dans les magasins Monoprix et Carrefour et sur les marchés alimentaires lors de la journée du 16 octobre de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Collectes de textiles usagés en partenariat avec les opérateurs de textiles (Le Relais, Ecotextile, etc.) lors des vides greniers et brocantes. Ces événements sont l'occasion de sensibiliser les exposants sur l'intérêt du réemploi et du recyclage des textiles. Par exemple, la division territoriale de la propreté des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements propose depuis 5 ans à l'occasion de vides greniers, l'installation durant le week-end de 6 conteneurs textiles avec l'opérateur Ecotextile.



## ACTIONS EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES DECHETS

### Défi Familles Zéro Déchet

La Ville de Paris, en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat (APC), a soutenu la première édition du défi «Familles Zéro Déchet» réalisé de septembre 2018 à janvier 2019. Sur une période de trois mois, trente familles parisiennes motivées, réunies en équipes selon leur proximité géographique, ont été accompagnées pour réduire le poids de leurs ordures ménagères de 10 %, en cohérence avec l'objectif du PLPDMA.

A l'occasion du lancement de cette opération le 22 septembre à l'Hôtel de Ville, les familles ont pu se rencontrer, constituer les équipes, choisir un capitaine, ainsi que récupérer un kit comprenant notamment :

- Un guide pratique « Devenez un héros du zéro déchet », présentant 50 éco-gestes de réduction des déchets par activité (en courses, à la maison, au travail, etc.) co-construit par l'APC et la Ville de Paris ;
- Un peson pour peser ses poubelles et un carnet de pesée ;
- Le guide de l'ADEME « recettes faciles zéro déchet » ;
- Un lombricomposteur et le guide du compost à Paris ;
- Un autocollant stop-pub ;
- etc.



Les familles devaient peser et noter le poids de chacune des poubelles des cinq flux suivants :

- les ordures ménagères résiduelles ;
- les déchets recyclables (autre que le verre) ;
- les déchets en verre ;
- les déchets organiques ;
- les déchets textiles.

29 familles sur les 30 sélectionnées ont rempli régulièrement leurs données sur une plateforme dédiée de l'APC. Elle a par ailleurs, organisé des ateliers mensuels à destination des familles dans l'objectif de les faire monter en compétence et de les faire se rencontrer pour faciliter les échanges de bonnes pratiques.



La pesée systématique des déchets sur trois mois a permis une réduction des déchets de 25 % tous flux confondus par rapport à une période de référence de deux semaines au démarrage de l'opération avant la mise en place des actions.

### Rue zéro déchet

Pendant un an, de décembre 2018 à décembre 2019, les habitant·e·s et commerçants de la rue du Paradis dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, vont tenter le zéro déchet.

Cette rue située près de la gare de l'Est, a été sélectionnée dans le cadre du Plan Climat de Paris pour être la rue « zéro déchet ».

Différents dispositifs seront mis à disposition des citoyen·ne·s, usagers de bureaux et commerçants pour les inciter à réduire autant que possible leur production d'ordures et à mieux trier tels que des composteurs collectifs, un frigo partagé, des cendriers de poche ou encore des formations avec Zéro Waste Paris, des cours de cuisine ainsi que des ateliers pour fabriquer ses produits cosmétiques ou ménagers, etc.

La DPE, par l'intermédiaire de sa division locale apporte son expertise et ses compétences « propreté » afin d'accompagner les résident·e·s et la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement dans ce projet.

Les commerces et les restaurateurs participent également : redistribution des invendus, tri, traitement des cartons et palettes, réduction des consommables (pailles, couverts, emballages, etc.).

Un premier bilan de cette expérience pilote sera établi fin 2019.

# Collecte et tri

## L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DMA

L'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la DPE. Chaque jour, des hommes et des femmes collectent et acheminent les déchets des Parisien-ne-s vers les filières de traitement appropriées.



### LES DISPOSITIFS DE COLLECTE

**Les services municipaux ont assuré en régie la collecte :**

- des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert), des papiers et emballages dits multimatériaux (bac à couvercle jaune), des réceptacles de propreté (corbeilles de rue) et des déchets des marchés alimentaires (déchets classiques et biodéchets collectés séparément depuis avril 2016) dans les 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ;
- des déchets alimentaires des ménages dans le 2<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> arrondissement depuis mai 2017 ;
- des déchets occasionnels dans tout Paris.

**Les prestataires privés ont assuré la collecte :**

- des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert), des papiers et emballages dits multimatériaux (bac à couvercle jaune), des corbeilles de rue et des déchets des marchés alimentaires (déchets classiques et biodéchets collectés séparément depuis avril 2016) dans les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ;
- des emballages en verre (bac à couvercle blanc et colonnes à verre) dans tout Paris ;
- des biodéchets des gros sites de restauration de la Ville de Paris : cantines scolaires, restaurants administratifs, etc. ;
- des corbeilles de rue, dans le cadre de services complémentaires, dans tout Paris.



## LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

En 2018, la collecte des déchets ménagers et assimilés, assurée par la Ville de Paris a été principalement opérée en porte-à-porte.

Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques à cuve grise. La couleur du couvercle change en fonction de la nature des déchets, de même que la fréquence de collecte.

Les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés.

Ces bacs sont mis à disposition par les services municipaux. La dotation par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés.

DÉCHETS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
OMR				Tous les jours	 		
MM				2 fois / semaine	 		
VERRE				1 fois / semaine <sup>1</sup>	 		
BIODECHETS				2 fois / semaine pour les résidents et les gros producteurs <sup>2</sup>			 
				après chaque marché alimentaire			

La distinction entre déchets ménagers et déchets assimilés à vocation à se faire sur la couleur de la cuve du bac (vert ou gris).

<sup>1</sup> Possibilité de collectes supplémentaires pour les Gros Producteurs Verts (GPV).

<sup>2</sup> Excepté pour les EPHAD, 3 fois / semaine.

La collecte des déchets ménagers et assimilés est également effectuée depuis 2014 par voie pneumatique dans une partie de la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement).

La collecte pneumatique permet de collecter les ordures ménagères résiduelles et les papiers et emballages hors ceux en verre (papiers, cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) par aspiration dans un réseau souterrain de canalisations construit entre des bornes et un terminal de collecte.

Ce type de collecte permet de réduire les nuisances, en particulier celles liées à la circulation des bennes (bruit, pollution).

La conception, la construction et l'exploitation du système de collecte pneumatique ont été attribuées au groupement Genesis/Envac (groupe Veolia) pour une durée de 12 ans. Les

travaux de pose de la première branche du réseau d'aspiration du système de collecte pneumatique se sont achevés fin 2013.

## APPORT VOLONTAIRE

La collecte en apport volontaire (liste des points d'apport sur Paris.fr) est complémentaire de la collecte en porte-à-porte :

- les emballages en verre peuvent être déposés dans les colonnes à verre aériennes ;
- ou enterrées, situées sur la voie publique ;



■ les déchets recyclables peuvent être apportés dans les 2 Points tri et les 8 déchèteries de la Ville de Paris. Les Déchèteries accueillent aussi les encombrants et les déchets dangereux des particuliers ;

■ les TLC peuvent être donnés à des associations et recycleries ou déposés dans les conteneurs installés sur l'espace public par Le Relais 75, Le Relais Val-de-Seine et Ecotextile (les conventions d'occupation du domaine public ont été renouvelées en 2018) ;

■ les petits objets dont les Parisien-ne-s ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par les collectes en porte-à-porte (petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, radiographies, cartouches d'encre, déchets dangereux, TLC, etc.) peuvent être apportés depuis septembre 2014 dans des Trimobiles.

## SUR RENDEZ-VOUS



Il est possible de prendre un rendez-vous pour faire enlever en pied d'immeuble les encombrants et les produits dangereux par les services de propreté, soit en utilisant le formulaire en ligne sur Paris.fr (<https://teleservices.paris.fr/ramen/>), soit en appelant le 3975 (*prix normal de l'appel*).

## COMMERÇANTS ET DISTRIBUTEURS

Ampoules basse consommation, tubes néons, piles, cartouches d'impression, électroménager et tout équipement fonctionnant avec un courant électrique, peuvent être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent

à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits. Ces points d'apport volontaire sont collectés par les éco-organismes auxquels adhèrent les producteurs et distributeurs en vertu du principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs, ou du principe « pollueur-payeur ».

Agréés par les pouvoirs publics, les éco-organismes ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains, en matière de prévention des déchets.

## DÉCHETS NON MÉNAGERS ASSIMILÉS

Une partie des déchets des entreprises ou des services publics est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites. Ces déchets peuvent alors être collectés et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ».

S'ils ne posent pas de contraintes particulières de service, ces déchets peuvent alors être collectés par la Ville de Paris en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont le mode de calcul et les tarifs sont votés par le Conseil de Paris. Cette redevance s'applique aux entreprises qui produisent plus de 330 litres de déchets par jour. Le tarif est constitué d'une part fixe, destinée à financer les frais fixes liés à la prestation, et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit.

Pour inciter à trier davantage les déchets, un abattement est appliqué lorsque le volume des conteneurs faisant l'objet d'une collecte sélective est supérieur à 1 270 litres. Les établissements qui proposent une restauration sur place ouverte au public sont exonérés de la redevance spéciale. Au dernier trimestre 2018, 2 722 contrats étaient signés dans le cadre de la redevance spéciale, en hausse comparé à 2017 (2 625 contrats).

## NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA VILLE DE PARIS

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DE DÉCHETS	2017	2018 <sup>1</sup>	ÉVOLUTION (%)
<b>DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>1 038 351</b>	<b>1 039 094</b>	<b>+0,1 %</b>
<b>Production kg/habitant</b>	<b>466</b>	<b>470</b>	<b>+0,9 %</b>
<b>ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES</b>	<b>931 706</b>	<b>931 615</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Production kg/habitant</b>	<b>418</b>	<b>421</b>	<b>+0,8 %</b>
Ordures ménagères résiduelles ( <i>bac vert</i> )	777 651	773 783	-0,5 %
Recyclables déclassés en ordures ménagères ( <i>refusés à l'entrée du centre de tri</i> )	145	169	16,6 %
<b>Déchets alimentaires</b>	<b>509</b>	<b>760</b>	<b>49,3 %</b>
Déchets des collectes sélectives	153 401	156 903	+2,3 %
dont multimatériaux recyclables acceptés en centre de tri ( <i>bac jaune</i> )	81 400	82 387	+1,2 %
dont multimatériaux recyclable collectés en Espaces tri	1 345	1 072	-20,3 %
dont emballages en verre ( <i>bacs blancs + colonnes</i> )	70 656	73 444	+3,9 %
<b>DÉCHETS OCCASIONNELS (<i>dont encombrants</i>)</b>	<b>106 644</b>	<b>107 478</b>	<b>+0,8 %</b>
Encombrants des ménages et autres ( <i>porte-à-porte et apport en Espaces tri</i> )	106 321	107 106	+0,7 %
dont Déchets d'éléments d'Ameublement ( <i>DEA</i> )	12 659	14 147	+11,8 %
dont Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques ( <i>DEEE</i> )	1 669	1 533	-8,1 %
dont gravats triés	34 890	35 699	+2,3 %
dont ferrailles	1 663	1 422	-14,5 %
Déchets dangereux	323	372	+15,2 %
<b>DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>73 524</b>	<b>77 743</b>	<b>+5,7 %</b>
dont déchets des marchés alimentaires ( <i>hors biodéchets</i> )	21 747	20 919	-3,8 %
dont biodéchets des marchés alimentaires et restaurants administratifs ( <i>collecte séparative</i> )	1 548	2 423	+56,5 %
dont autres déchets de la voirie <sup>2</sup>	45 349	49 588	+9,3 %
dont autres déchets des services de la Ville de Paris <sup>3</sup>	2 359	2 073	-12,1 %
dont encombrants en mélange des services de la Ville de Paris <sup>3</sup>	622	674	+8,4 %
dont déchets verts spécifiques <sup>4</sup> des services de la Ville de Paris <sup>3</sup>	1 899	2 066	+8,8 %
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>1 111 875</b>	<b>1 116 837</b>	<b>+0,4 %</b>
Population	2 228 409	2 210 875	-0,8 %
<b>Production totale de déchets (kg/habitant)</b>	<b>499</b>	<b>505</b>	<b>+1,24 %</b>

<sup>1</sup> Hors communes limitrophes.

<sup>2</sup> Cette catégorie comprend notamment les déchets des corbeilles de rue, des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, des marchés aux puces, etc.

<sup>3</sup> La partie des déchets produits par les services municipaux et traités par le Syctom est en baisse (4 813 tonnes en 2018 contre 4 880 en 2017) notamment en raison de la baisse des déchets verts incinérés. Les autres déchets des services municipaux, non pris en charge par le service public municipal, sont valorisés dans des filières particulières.

<sup>4</sup> La plupart des déchets verts municipaux sont valorisés en compost ou mulch, les autres sont incinérés.

## PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG PAR HABITANT, PAR ARRONDISSEMENT<sup>1</sup>

La production de déchets présentée dans ce tableau comprend les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

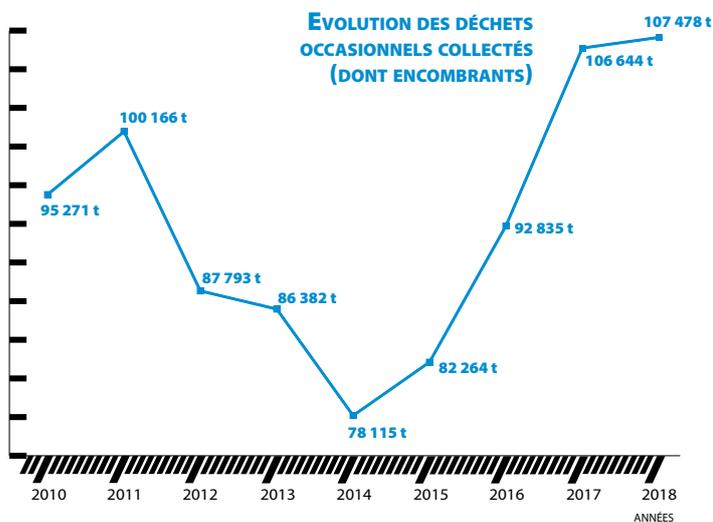
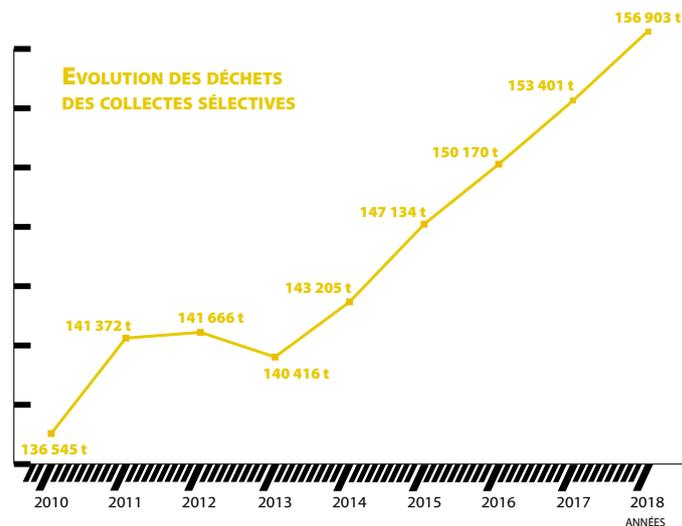
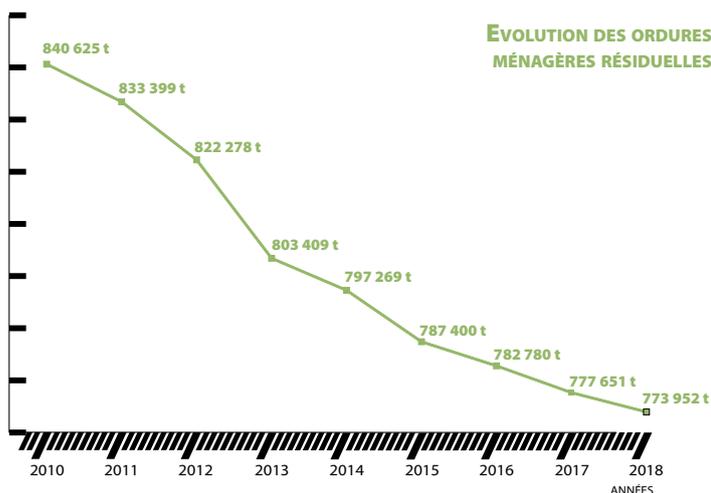
PÉRIMÈTRE OMA				
ARRONDISSEMENTS	POPULATION (RÉF. INSEE JAN. 2018)	2017 (KG/HAB)	2018 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2017/2018
1 <sup>er</sup>	16 696	1 323,7	1 350,3	+2,0 %
2 <sup>e</sup>	20 918	1 118,9	1 167,2	+4,3 %
3 <sup>e</sup>	35 750	550,7	548,0	-0,5 %
4 <sup>e</sup>	27 501	684,0	667,9	-2,4 %
5 <sup>e</sup>	60 202	446,4	457,8	+2,6 %
6 <sup>e</sup>	43 368	617,2	646,7	+4,8 %
7 <sup>e</sup>	55 140	527,9	546,1	+3,5 %
8 <sup>e</sup>	37 325	1 259,8	1 273,8	+1,1 %
9 <sup>e</sup>	60 105	668,7	669,0	+0,1 %
10 <sup>e</sup>	92 573	488,0	485,1	-0,6 %
11 <sup>e</sup>	151 253	416,0	426,8	+2,6 %
12 <sup>e</sup>	143 557	354,2	352,6	-0,5 %
13 <sup>e</sup>	184 851	332,1	331,2	-0,3 %
14 <sup>e</sup>	141 175	351,3	355,5	+1,2 %
15 <sup>e</sup>	237 088	324,0	326,5	+0,8 %
16 <sup>e</sup>	167 797	415,8	423,4	+1,8 %
17 <sup>e</sup>	170 200	379,9	385,5	+1,5 %
18 <sup>e</sup>	198 820	358,8	359,4	+0,2 %
19 <sup>e</sup>	187 081	341,9	335,9	-1,8 %
20 <sup>e</sup>	196 959	298,4	296,1	-0,8 %
<b>Paris</b>	<b>2 228 409</b>	<b>418,1</b>	<b>421,4</b>	<b>+0,8 %</b>

<sup>1</sup> Les fortes disparités de chiffres entre arrondissements s'expliquent notamment par la présence d'assimilés, lesquels sont répartis inégalement sur le territoire.

La LTECV du 17 août 2015, fixe l'objectif national de réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020.

Le périmètre comprend désormais les déchets occasionnels dont les tonnages sont en hausse en 2018 (+0,8 % comparé à 2017).

**-5,9 % de DMA hors gravats entre 2010 et 2018 (périmètre Eurostat).**  
**-2,5 % périmètre intégrant les gravats.**



**LES DÉCHETS OCCASIONNELS :**

- 51 % d'objets encombrants déposés en mélange en déchèteries feront l'objet d'un tri par le Sycdom ;
- **33 % de gravats ;**
- 2 % de ferrailles et déchets dangereux ;
- 13 % de meubles et déchets d'ameublements (DEA) ;
- 1 % de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Les déchets occasionnels ont fait l'objet d'importantes fluctuations pour se stabiliser en 2018.

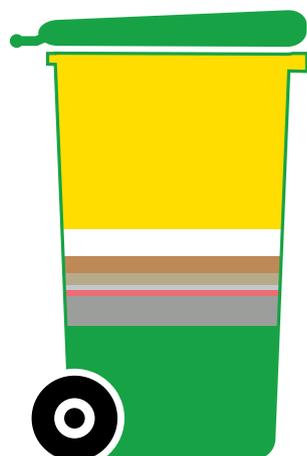
Une part significative de ce gisement provient de gravats et de déchets d'éléments d'ameublement généralement évacués lors de déménagements ou de travaux de réhabilitation

qui précèdent ou suivent des transactions immobilières, en particulier dans l'ancien.

Cette corrélation semble confirmée par la courbe des volumes de ventes des appartements anciens en Ile-de-France qui suit une évolution comparable.

# LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES<sup>1</sup>

## LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE VERT (MODECOM 2017)

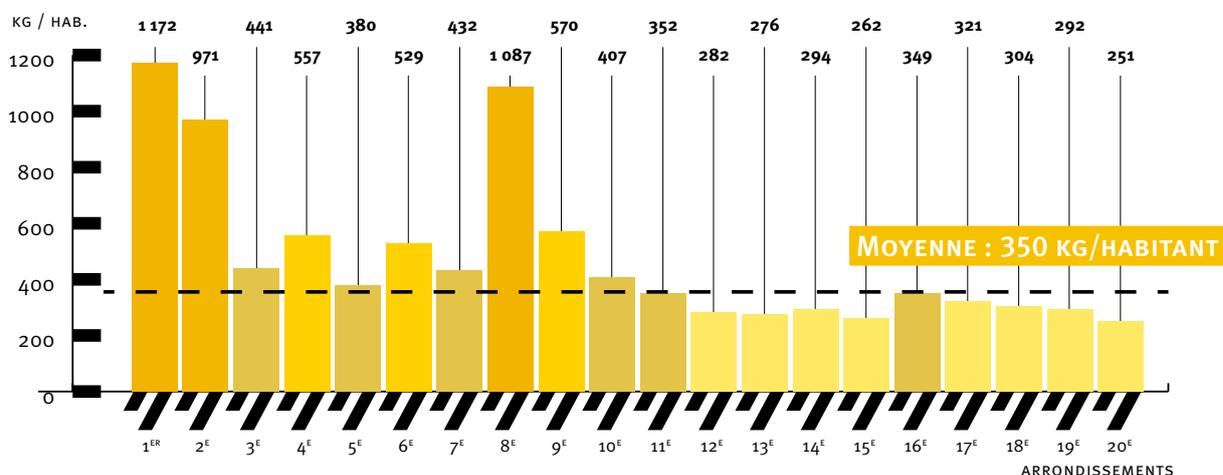


14,8 %	PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES
16,8 %	PLASTIQUES
9,4 %	CARTONS
3,1 %	MÉTAUX
2,0 %	BRIQUES ALIMENTAIRES
5,3 %	VERRE
4,1 %	BOIS ET AUTRES COMBUSTIBLES
2,6 %	VÊTEMENTS ET TEXTILES USAGÉS
1,2 %	GRAVATS ET AUTRES DÉCHETS INCOMBUSTIBLES
0,6 %	DÉCHETS SPÉCIAUX
3,4 %	FINES (<8 MM)
23,1 %	DÉCHETS PUTRESCIBLES
13,5 %	TEXTILES SANITAIRES

En 2017, le bac vert est constitué pour moitié de matériaux potentiellement recyclables (papiers, cartons, plastiques, verre, métaux) de 16 % de déchets alimentaires et 4,9 % de produits alimentaires non déballés.

La composition du contenu du bac est analysée selon une méthode de comptage dite MODECOM mise au point par l'ADEME (données 2017)

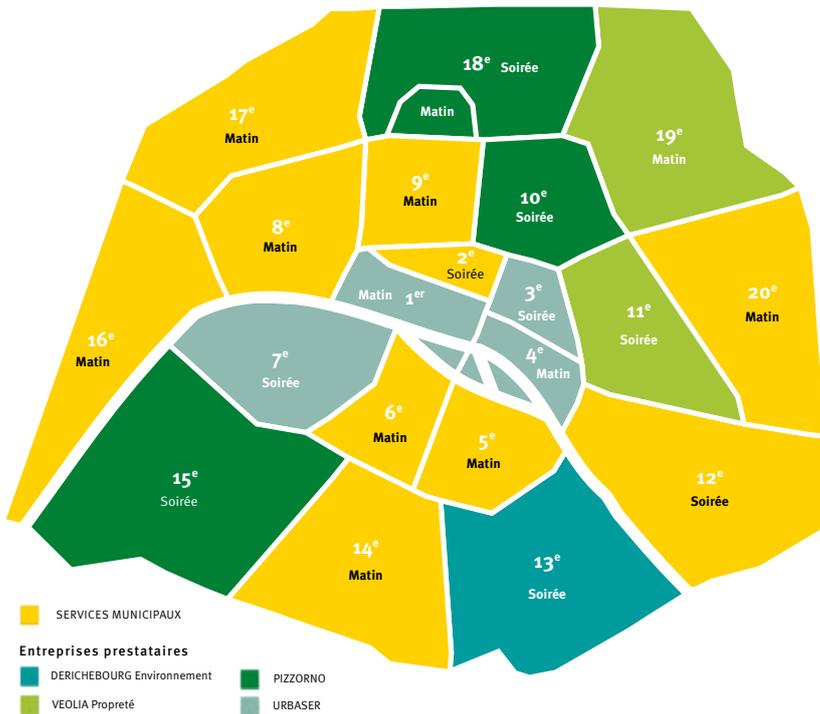
## PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles issue du bac à couvercle vert en 2018 est de 350 kilos par habitant.

<sup>1</sup> Les ordures ménagères résiduelles sont celles jetées dans le bac vert après que le tri ait été effectué.

## CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE<sup>1</sup>



### Nombre moyen de sorties de véhicules par jour :

- 291 le lundi ;
- 243 du mardi au vendredi ;
- 222 le samedi ;
- 153 le dimanche en raison du faible taux de présentation qui se reporte sur la journée du lundi.

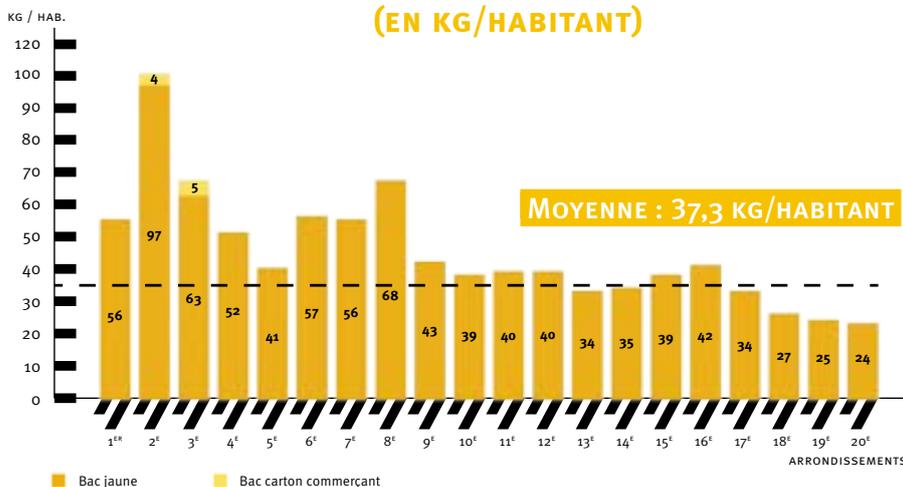
Les itinéraires de collecte sont établis en fonction des jours de la semaine et des variations saisonnières. Chaque jour, jusqu'à 600 itinéraires différents couvrent l'ensemble du territoire parisien.

En moyenne, une benne collecte 6 à 7 tonnes de déchets par tournée.

Pour les ordures ménagères et les multimatériaux (papiers, cartons, emballages etc.), le territoire parisien est partagé entre la collecte en régie et la collecte confiée à des entreprises. Les collectes ont lieu dans la même tranche horaire. La collecte s'effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée.

## LES PAPIERS ET DES EMBALLAGES (hors ceux en verre)

### PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



La quantité de papier et d'emballages (hors ceux en verre) collectée en porte-à-porte augmente avec 37,3 kg par habitant en 2018 (contre 36,8 kg en 2017).

Dans une partie des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements caractérisés par une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 3 jours par semaine des cartons et papiers des commerçants accroît les volumes et les performances de tri.

<sup>1</sup> Ordures ménagères et papiers emballages (hors ceux en verre).

## LA QUALITÉ DU TRI



Les bacs à couvercle jaune sont collectés séparément de ceux à couvercle vert. L'éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu'il soit collecté avec les ordures ménagères.

Pour les bacs à couvercle jaune acceptés à la collecte sélective, un deuxième contrôle est réalisé à l'arrivée au centre de tri. Le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s'il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri, dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères et part en usine d'incinération. En moyenne en 2018, 0,2 % du tonnage collecté a été déclassé en ordures ménagères.

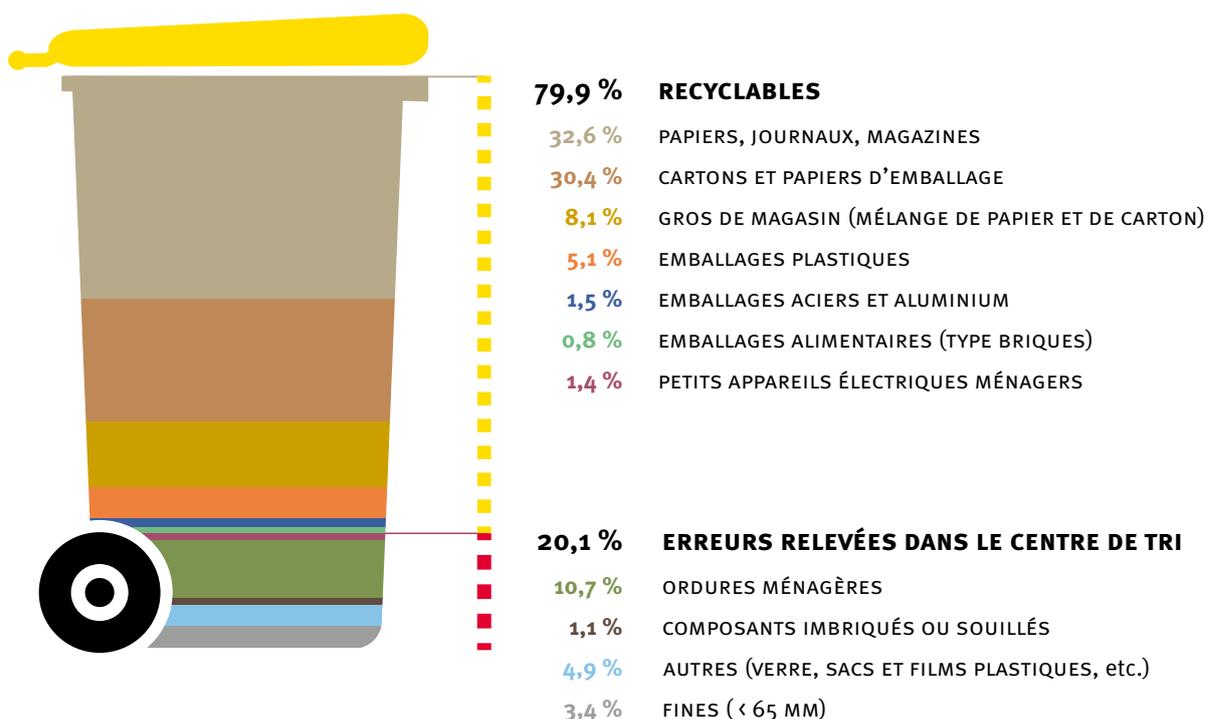
Ce taux de déclassé à l'entrée des centres de tri est stable comparé à 2017.

Pour les déchets acceptés en centre de tri, des contrôles successifs sont effectués à chaque étape pour affiner la qualité du tri. Après ce contrôle, il reste encore environ 20,1 % d'erreurs de tri.

### Nombre de sorties de véhicules par semaine :

Pour collecter les déchets recyclables du bac à couvercle jaune, 375 sorties dont 17 réservées à la collecte des cartons des professionnels et des administrations ont été programmées chaque semaine.

## LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE JAUNE (MODECOM 2017)



## LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI<sup>1</sup>

**C'EST SIMPLE, TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !**

**• DANS LE BAC JAUNE •**

**BIEN VIDÉS ET EN VRAC !**

**PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON**

**BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE**

**EMBALLAGES EN MÉTAL**

**NOUVEAU**

**TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET MÉTAL (ACIER, ALU...)**

**• DANS LE BAC BLANC •**

**BIEN VIDÉS !**

**BOUTEILLES, BOCAUX, POTS EN VERRE**

**• DANS LE BAC VERT •**

**CE QUI RESTE APRÈS AVOIR FAIT LE TRI**

Parmi les actions emblématiques pour concrétiser l'engagement de la Ville de Paris dans une stratégie « Zéro déchet » figure l'extension des consignes de tri avant 2022 à tous les emballages plastiques ménagers que la LTECV du 17 août 2015 impose à chaque collectivité. La Ville de Paris a choisi d'anticiper cette échéance et l'extension des consignes de tri sera ainsi effective surtout le territoire parisien à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Afin de favoriser la communication auprès des Parisien-ne-s, l'utilisation du terme « simplification » du geste de tri a été retenue. En effet, il s'agit d'ajouter dans le bac à couvercle jaune, des emballages constitués de matières plastiques jusqu'à ce jour non triés et d'étendre également cette collecte sélective à tous les petits emballages en métal.

Ainsi, l'objectif est de détourner du bac à ordures ménagères, 6 kg/an/hab. d'emballages ménagers et de papier/carton et par effet d'entraînement 0,5 kg/an/hab. de verre supplémentaires. Les centres de tri du Sycotom disposent des équipements nécessaires au tri de ces nouvelles matières ou sont en cours d'équipement. À cette occasion, les petits appareils électroménagers ne seront plus acceptés dans le bac à couvercle jaune.

La Ville de Paris poursuit ses actions de renforcement en bacs de tri en partenariat avec les gestionnaires d'immeubles : dotation en bacs de collecte sélective des adresses non dotées ou sous dotées pouvant accueillir un ou des bac(s) supplémentaire(s).

<sup>1</sup> Les outils d'aide au tri sont consultables sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr).



Toutefois, la densité de la population parisienne exceptionnellement élevée, l'exiguïté des logements et des parties communes s'accompagnent d'un manque d'espace dans les locaux poubelles qui ne permet pas l'installation systématique ou en volume suffisant de bacs de tri.



Le dispositif Trilib' (voir p.45), permettra de disposer de points de collecte sélective sur l'ensemble du territoire parisien.

Dès le dernier trimestre 2018, le réseau des gestionnaires d'immeubles a été mobilisé, l'ensemble des Parisien-ne-s a été informé des nouvelles consignes à travers divers outils de communication : infographie dans le magazine « À Paris », Paris.fr et les réseaux sociaux, mise à disposition de mémos tri dans les accueils des mairies d'arrondissement.

La mobilisation autour de ce projet et à destination de l'ensemble des acteurs impliqués se poursuivra en 2019 campagne d'affichage sur les bâtiments municipaux, les bennes, interventions sur l'espace public, dans les écoles.

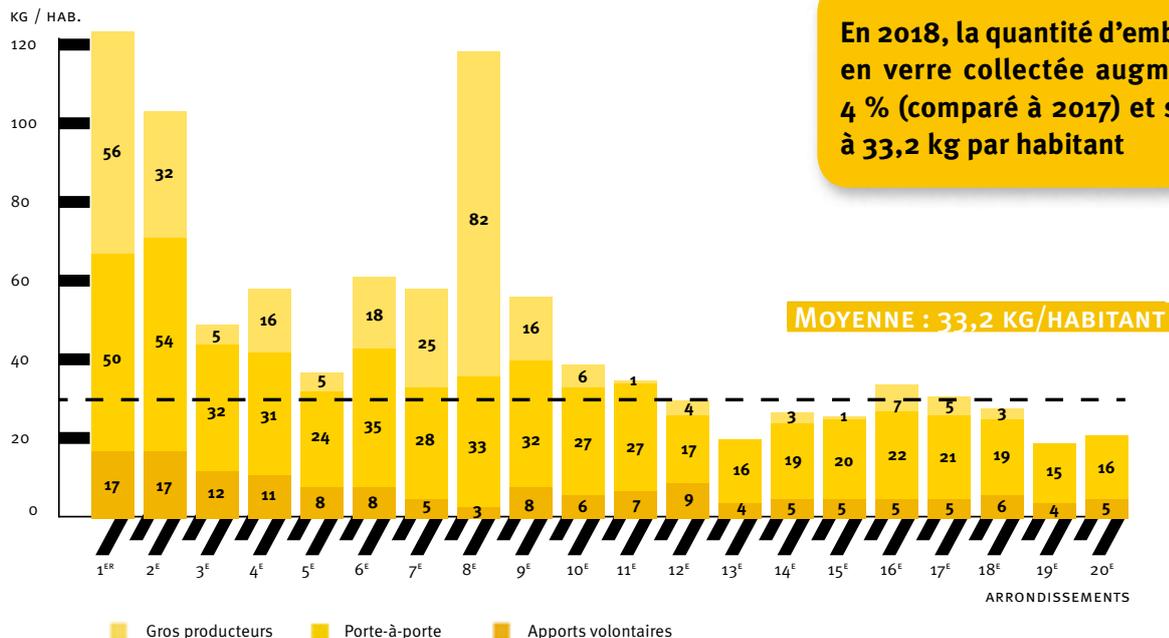
- 23 mars au 20 juin 2018 : opérations en porte-à-porte sur le tri et la prévention réalisées par les Eco animateurs du SYCTOM sur 13 arrondissements auprès de 22 000 logements ;
- Novembre 2018 : lancement pour une durée de 2 ans d'une vaste campagne de 1 680 audits. Objectifs : mise en œuvre d'actions correctives et dotation supplémentaire de 3 500 bacs MM et 2 000 bacs verre.



**Une nouvelle campagne de sensibilisation sera programmée à partir de janvier 2019.**

# LES EMBALLAGES EN VERRE

## PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT EN KG/HABITANT



73 444 tonnes ont été collectées en 2018 dont 60 721 tonnes en porte-à-porte (PAP et GPV) et 12 723 tonnes en apport volontaire (colonnes à verre).

Les gros producteurs de verre (cafés, hôtels, restaurants) bénéficient de collectes supplémentaires sauf dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Dans cet arrondissement, les GPV ont, dans la mesure du possible, des colonnes à proximité de chez eux pour déposer leurs emballages en verre.

Cette collecte complémentaire, notamment dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, explique les pics de production.

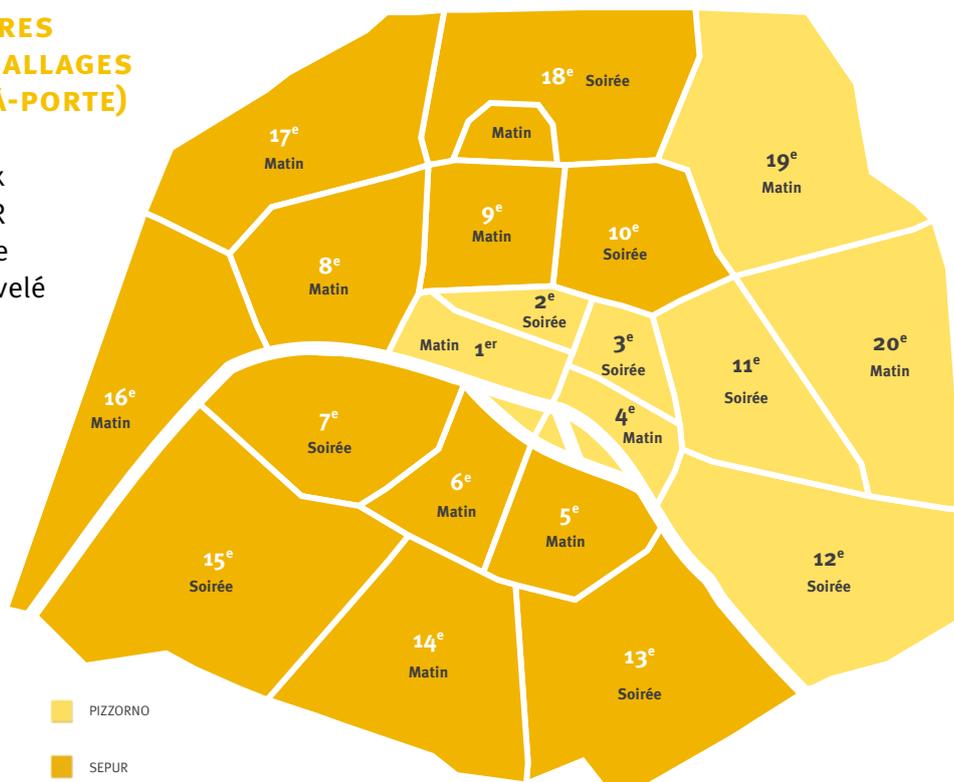
- Le ramassage des emballages en verre en nombre de sorties de véhicules par jour 127 sorties hebdomadaires dont 41 auprès des gros producteurs de verre, notamment les cafetiers et restaurateurs.

- Apport volontaire dans les colonnes à verre. L'entreprise DERICHEBOURG est chargée de la collecte et de la maintenance des colonnes à verre sur la voie publique. Le marché a été renouvelé le 1<sup>er</sup> août 2016.



## CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE (EN PORTE-À-PORTE)

La collecte est confiée aux entreprises privées SEPUR et PIZZORNO dans le cadre d'un marché public renouvelé en août 2016.



## LES BIODÉCHETS

Parce qu'ils sont principalement composés d'eau, les biodéchets ont un faible pouvoir calorifique et sont peu valorisables par l'incinération. Les traiter séparément des autres ordures ménagères résiduelles permet ainsi d'extraire de l'énergie renouvelable (méthanisation) et/ou de produire du compost de qualité.

### LE TRI À LA SOURCE

La Ville de Paris a mis en œuvre une politique volontariste pour valoriser les déchets fermentescibles contenus dans la poubelle parisienne. Au-delà de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la stratégie s'articule

autour de l'objectif commun d'offrir des solutions complémentaires de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen : la promotion du compostage, la collecte réglementaire des biodéchets des gros producteurs municipaux (marchés alimentaires et restauration collective municipale) et le déploiement de la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires des ménages dans les 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements mise en place depuis le mois de mai 2017.

### La valorisation de proximité

La Ville de Paris encourage la pratique du compostage domestique comme première réponse à la valorisation des biodéchets.

Ce geste de prévention permet une gestion de proximité et présente l'avantage de réduire les nuisances liées à la collecte et au traitement ainsi que l'énergie nécessaire à l'élimination des déchets alimentaires qui n'ont plus à être collectés. Cela représente également des coûts de collecte et de traitement en moins pour la collectivité.

### La collecte des biodéchets des gros producteurs (non ménagers)

Instauré par la loi Grenelle II, l'obligation de tri à la source des biodéchets s'est progressivement généralisée. Un nouveau marché permet depuis mars 2018 la collecte de tous les équipements municipaux de la Ville de Paris produisant plus de 10 tonnes par an.

En 2018, 96 sites bénéficient désormais de la collecte séparée des biodéchets (75 points de collecte des équipements de restauration scolaire de la DASCO, 13 établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, 8 restaurants collectifs de l'ASPP et 8 marchés alimentaires couverts).

Par ailleurs, la collecte sélective des biodéchets a également été généralisée aux 53 marchés alimentaires découverts parisiens.

En 2018, 2 423 tonnes ont ainsi été collectées et envoyées en centre de méthanisation ou de compostage. Elles sont alors transformées pour produire du biogaz (électricité qui pourra être transformée en chaleur ou épurée en bioGNV).



### La collecte des biodéchets des ménages

Déployée depuis mai 2017, la collecte expérimentale en porte-à-porte des déchets alimentaires des ménages sur les 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements s'inscrit dans la trajectoire « Zéro déchet » voulue par la municipalité parisienne et préfigure les obligations de tri à la source des biodéchets qui s'imposeront en 2025 au titre de la LTECV.



Afin d'améliorer le fonctionnement de cette collecte, un groupe de travail a été organisé avec les bailleurs sociaux début 2018. Il a permis la mobilisation des différents acteurs (encadrement, gardiens etc.) et d'identifier les pistes d'amélioration comme l'usage de housses compostables à usage unique afin de faciliter le lavage des bacs. Ces échanges ont également conduit à l'équipement d'adresses non équipées initialement.

Afin de mobiliser davantage les habitants, les bailleurs ont été sollicités pour intégrer un article dans leur journal. Des opérations de sensibilisation en porte-à-porte et pieds d'immeuble ont également été réalisées.

En 2018, 760 tonnes ont été collectées.

A l'automne 2019, cette collecte va progressivement être étendue au 19<sup>e</sup> arrondissement à raison de deux jours par semaine. 14 équipes vont être mobilisées pour la campagne d'information avec une distribution en porte-à-porte d'un kit comprenant : un bioseau, des sacs compostables, un mémo et un guide du tri.

A terme, conformément aux prescriptions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, tous les Parisien.nes disposeront de solutions de tri à la source des biodéchets.

## LES DÉCHETS OCCASIONNELS

Avant de recourir à un service de la Ville (apport volontaire en Déchèterie ou prise en charge au pied du domicile), les Parisien·ne·s peuvent confier leurs encombrants en bon état à une association ou une recyclerie.



### L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La Ville de Paris met à la disposition des Parisien·ne·s différents équipements ou dispositifs où peuvent être pris en charge leurs déchets occasionnels.

**Les déchèteries** (anciennement espaces tri) : la Ville de Paris met gratuitement à disposition des particuliers, 8 déchèteries destinées à l'apport volontaire des objets encombrants, des déchets recyclables et des déchets toxiques. Une nouvelle déchèterie est en projet : Hyacinthe Vincent dans le 14<sup>e</sup>.

**Les Points tri** : de plus petite taille que les déchèteries, ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.



En 2018, le nombre d'enlèvements des objets encombrants est de nouveau en progression (+9,6 %). Toutefois, la part des dépôts sauvages est en hausse. Avec un peu plus de 352 000 enlèvements, ils représentent 32 % du total collecté.

### Les Trimobiles :

Depuis 2015, ce dispositif itinérant à vocation à informer sur les écogestes de réduction, de réemploi et de tri des déchets. Les Parisien·ne·s peuvent également y déposer certains petits DEEE, piles et accumulateurs, ampoules, cartouches d'encre, radiographies et certains déchets dangereux, etc.

En 2018, près de **25 000 personnes** sensibilisées et plus de **100 tonnes** collectées lors de tournées **TRIMOBILES**.

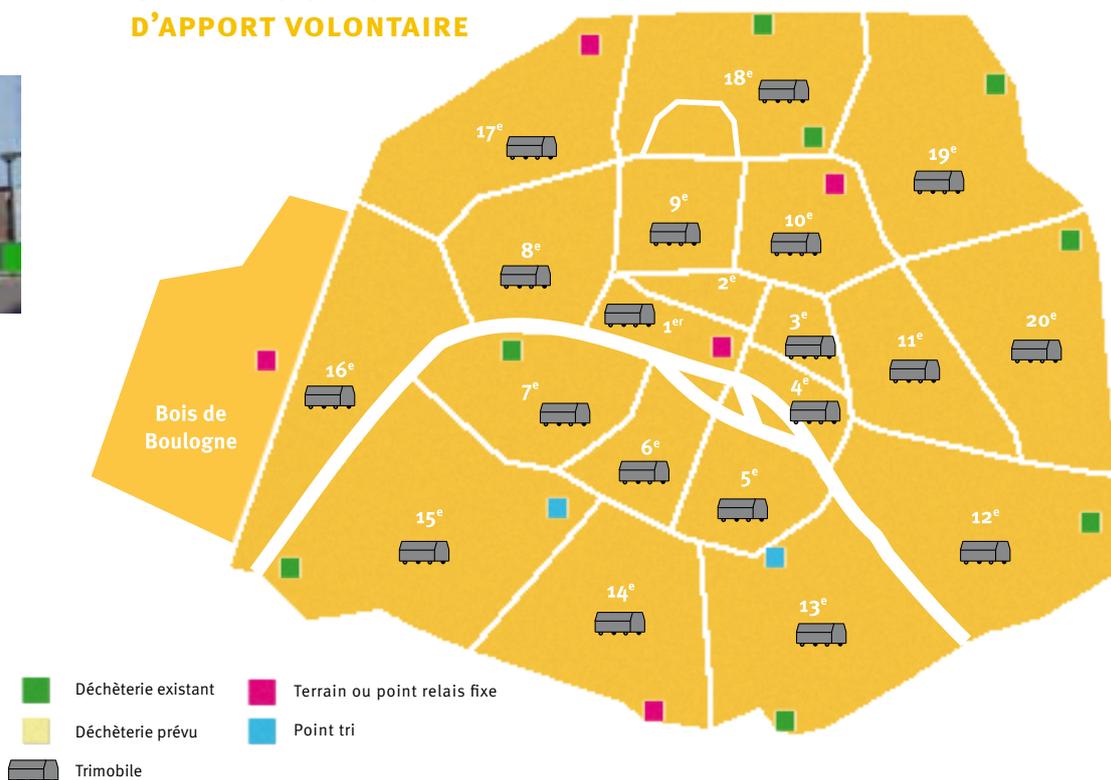
### Prise en charge gratuite au pied du domicile

Les Parisien·ne·s qui ne peuvent pas se rendre sur des points d'apport volontaire ont la possibilité de demander l'enlèvement gratuit de leurs objets encombrants, au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous directement sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou en appelant le 3975\*.

## CARTE DES SITES D'APPORT VOLONTAIRE



Le planning  
des tournées  
**TRIMOBILES**  
est disponible  
au **3975** et sur  
**www.paris.fr**.



\* Le terrain relais à Hyacinthe Vincent dans le 14<sup>e</sup> sera aménagé en espace tri.

## LE LABEL QUALIPARIS POUR LES DÉCHÉTERIES

**Les déchèteries ont été reprises en régie en 2014** dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil et de professionnaliser les agents qui y travaillent. C'est dans ce contexte que la démarche de labellisation a été mise en œuvre avec succès pour les 8 déchèteries ouvertes aux Parisien-ne-s. Ce label a été délivré par l'organisme certificateur AFNOR après un audit qui s'est déroulé entre le 2 et le 19 octobre 2018. La qualité de l'accueil réservée aux usagers a été particulièrement saluée. Deux enquêtes de satisfaction réalisées en 2016 et 2018 ont confirmé la disponibilité et l'amabilité des personnels d'accueil.

Le label QualiParis repose sur des engagements communs, comme l'écoute, la qualité de l'accueil et des prestations offertes aux usagers, mais aussi sur des engagements plus spécifiques comme la réduction et le réemploi, la promotion du tri et la valorisation des encombrants. Par ailleurs, dans une logique d'amélioration continue, un accent tout particulier sera mis en 2019, sur l'amélioration de la signalétique tant au niveau du jalonnement sur la voirie qu'au sein de l'équipement afin de bien identifier les différents flux de déchets collectés.

Les enquêtes de satisfaction doivent être réalisées tous les deux ans et confirmer le cas échéant, la labellisation.



## PRINCIPALES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)<sup>1</sup>

REP	ÉCO-ORGANISME
Pneumatiques	ALIAPUR
Papiers graphiques ménagers	CITEO
Textiles d'habillements, linge de maison et chaussures	ECO TLC
Déchets diffus spécifiques	ECO DDS
Déchets d'éléments d'ameublement	ECO MOBILIER
Piles et Accumulateurs	COREPILE
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E = ÉCO-SYSTEM, RECYLUM (ESR), ÉCOLOGIC
Emballages ménagers	CITEO



### LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

**14 147 tonnes collectées**  
(+11,8 % par rapport à  
2017)

Dans le cadre d'une convention signée entre le Sycotm et l'éco-organisme Eco-mobilier, la Ville de Paris a installé, depuis octobre 2013, des caissons spécifiques pour trier le mobilier dans les déchèteries et certains points relais.



### LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

**1 706 tonnes collectées**  
(+2 % par rapport à 2017)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2020, les sociétés Eco-systèmes et Ecologic ont été réagrées pour l'ensemble des DEEE, à l'exception des matériels d'éclairage et des panneaux photovoltaïques. L'agrément court jusqu'au 31 décembre 2020. Le nouvel objectif national de collecte est fixé à 59 % pour 2018 et 65 % pour 2019 et 2020.



### LES DÉCHETS DANGEREUX

**372 tonnes collectées**  
(+15,2 % par rapport  
à 2017)

<sup>1</sup> correspondant aux déchets collectés en déchèteries

## TRILIB'

Dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, une expérimentation avait été lancée en décembre 2016 par l'éco-organisme CITEO en partenariat avec la Ville de Paris, portant sur le déploiement de 40 stations appelées TriLib', qui sont des points d'apport volontaire de déchets d'emballage, de papier, de carton sur l'espace public, sur les 2<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements.

Les résultats de cette expérimentation ont montré la pertinence d'un tel service et la Ville de Paris a décidé le déploiement de 1 000 stations sur Paris qui donneront la possibilité à tou.te.s les Parisien.ne.s de trier leurs déchets, grâce à un service accessible 24h/24, 7j/7. Les nouveaux modèles permettront de collecter 2 types de flux, verre et multimatériaux (emballages plastiques, métalliques, petits cartons, papier, etc.)



Une procédure de dialogue compétitif a été lancée le 9 février 2018 pour un marché global de 7 ans portant sur la conception, la fourniture et pose, la collecte, la maintenance et l'entretien. Ce marché attribué au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 permet aux candidats de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins de la collectivité. Les premiers mobiliers seront déployés à partir de fin 2019, début 2020.

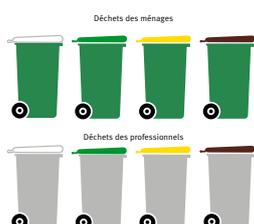
Il est attendu à la fin du déploiement des stations TriLib', un gain de performance de collecte de 4,4 kg/hab./an sur les multimatériaux et de 3,3 kg/hab./an sur le verre soit 17 000 tonnes supplémentaires de déchets valorisables collectées chaque année.

# Moyens

affectés à la collecte des déchets

## LES CONTENANTS

### LES BACS DE COLLECTE



La mise à disposition des bacs est gratuite pour les ménages. La redevance spéciale pour les entreprises et administrations collectées par les services municipaux intègre le coût de mise à disposition des bacs.

Pour les particuliers comme pour les professionnels, les bacs sont réparés ou remplacés sur simple demande auprès des divisions territoriales de propreté (informations sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)). Il en est de même pour les demandes de bacs supplémentaires.

PRESTATAIRES	ARRONDISSEMENTS
Plastic Omnium	1 <sup>e</sup> - 2 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> - 7 <sup>e</sup> - 8 <sup>e</sup> - 9 <sup>e</sup> - 10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> - 12 <sup>e</sup> - 13 <sup>e</sup> - 14 <sup>e</sup> - 17 <sup>e</sup> - 18 <sup>e</sup> - 19 <sup>e</sup> - 20 <sup>e</sup>
Citec	15 <sup>e</sup> - 16 <sup>e</sup>

Les bacs sont progressivement tous équipés de puces afin de permettre à la Ville de Paris, à terme, de connaître pour chaque site les quantités de bacs présentés à la collecte.

### LE PARC DE BACS AU 31 DÉCEMBRE 2018

MIS À DISPOSITION DES PARTICULIERS				MIS À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS COLLECTÉS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX					
BACS À COUVERCLE VERT (OM)		BACS À COUVERCLE JAUNE (MM)		BACS À COUVERCLE BLANC (VERRE)		BACS À COUVERCLE MARRON (BIODÉCHETS)		BACS À CUVE GRISE (DNM)	
NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES
167 887	47 871 330	133 225	38 377 520	77 8657	13 432 510	3 915	534 840	87 610	26 203 080

Les marchés de fourniture et de maintenance des bacs ont été renouvelés en novembre 2016 et les nouveaux bacs sont désormais mis à disposition par 2 sociétés, Plastic Omnium et Citec qui assurent également leur maintenance et leur renouvellement sur demande.

Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage du conteneur sur le sol, les bacs doivent répondre à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels.

Les nouveaux fournisseurs proposent également des bacs de collecte du verre insonorisés.

Suite au Plan de relance du tri et en perspective de la mise en place de la simplification des consignes de tri, la dotation en bac à couvercle jaune (MM) et blanc (verre) a augmenté fortement depuis 3 ans.

## LES COLONNES À VERRE

**1 038 colonnes à verre aériennes** sont à disposition sur la voie publique.

Mis en place depuis 2012, ces nouveaux modèles permettent un gain sur le plan acoustique (83 décibels au lieu de 89 pour les anciens modèles). Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé).

La couleur grise de ce mobilier urbain facilite son intégration dans le paysage.

Il existe également **70 colonnes à verre enterrées**, réparties dans 14 arrondissements.

### Ce dispositif présente des avantages :

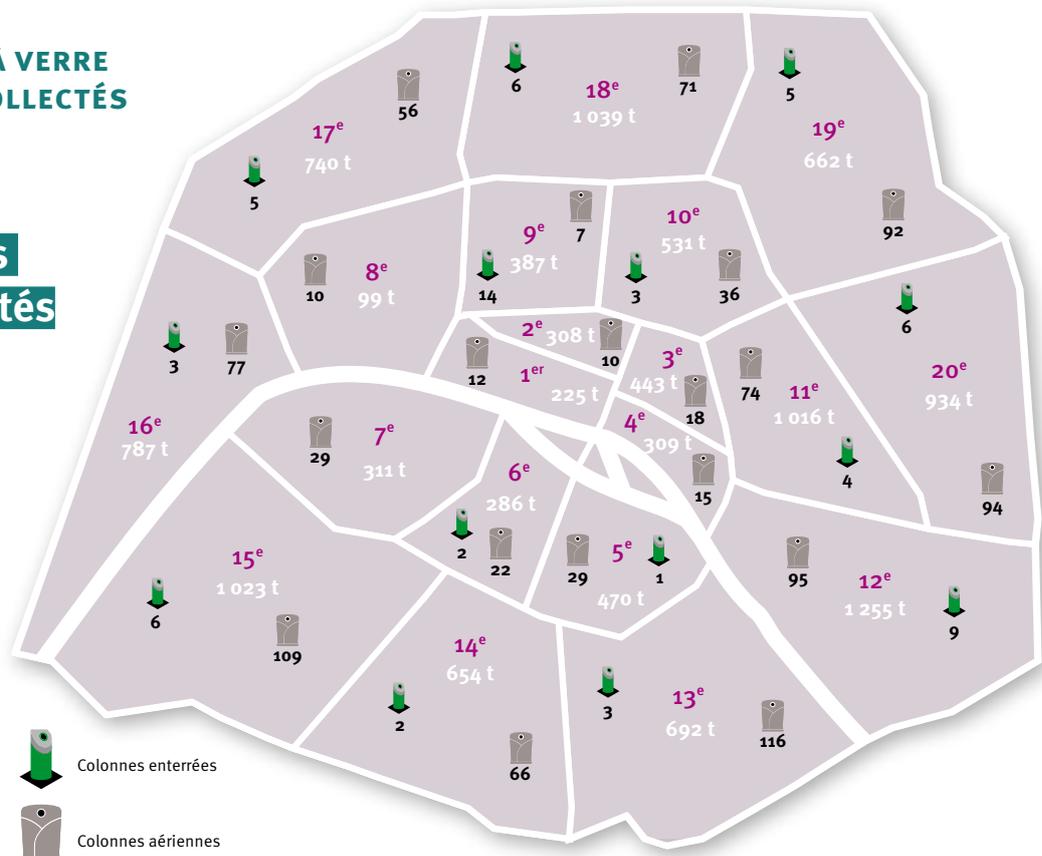
Le bruit, lors des dépôts de verre, est sensiblement diminué puisque le caisson se trouve dans le sol ;

La fréquence de vidage est réduite car le volume de stockage est supérieur à celui des colonnes aériennes ;

Enfin, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est facilitée car l'opercule est situé à 1,10 mètre de hauteur.

## IMPLANTATIONS DES COLONNES À VERRE ET TONNAGES COLLECTÉS

**En 2018,**  
**12 723 tonnes**  
**ont été collectés**



# LES MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À LA COLLECTE

## LES EFFECTIFS RÉGIE



Les effectifs en régie sont comptabilisés au 31 décembre 2018. Ils sont exprimés en agents présents sur le terrain<sup>1</sup>.

En raison de la polyvalence des agents, qui réalisent à la fois des tâches de collecte et de propreté, les effectifs de la régie ne se rapportent qu'à la seule mission de collecte.

Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des marchés alimentaires et les vidages réguliers des corbeilles de rue de propreté sont réalisés par **921 agents** (dont 38 femmes).



**2 431 personnes,**  
**dont 73 femmes,**  
**sont chargées de**  
**la collecte des**  
**déchets produits sur**  
**l'ensemble de Paris.**



Les missions de collecte des OE mobilisent **632 agents** (dont 33 femmes).

## EFFECTIFS DES ENTREPRISES

Les entreprises prestataires déclarent leurs effectifs (hors intérimaires) au 31 décembre 2018.

Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables des marchés alimentaires et les

vidages réguliers des réceptacles de propreté sont réalisés par **787 salariés**.

Par ailleurs, les entreprises privées assurent la collecte du verre et mobilisent **91 salariés** masculins sur le terrain.

<sup>1</sup> Évolution du mode de calcul en 2018 prenant en compte les agents réellement présents sur le terrain.

## LES MOYENS MATÉRIELS

À Paris, 518 bennes et 184 petits utilitaires collectent les déchets ménagers et assimilés. Les bennes sont de différentes dimensions (7 m<sup>3</sup> à 22 m<sup>3</sup>) afin de s'adapter aux différentes configurations de voies.

Les petits utilitaires sillonnent quotidiennement les rues pour collecter les dépôts sauvages et les objets encombrants sur rendez-vous.

Pour répondre à la volonté municipale de sortir du diesel, la Ville de Paris renouvelle depuis 2014 son parc avec des bennes à motorisation Gaz Naturel pour Véhicules (GNV).



TYPES DE VÉHICULES (état au 31/12/2018)	RÉGIE	PRIVÉ	TOTAL
Bennes OM/MM/Verre	242	247	489
<i>dont GNV</i>	174	243	417
<i>dont électrique</i>	0	4	4
Bennes encombrants Porte caissons encombrants(OE)	11	18	29
<i>dont GNV</i>	11	18	29
Petits utilitaires pour OE et OM (porter)	176	8	184
<b>TOTAL</b>	<b>429</b>	<b>273</b>	<b>702</b>

**Fin 2018, 86 %  
des bennes régie  
et privé fonctionnent  
au GNV et 4 bennes  
à l'électricité.**

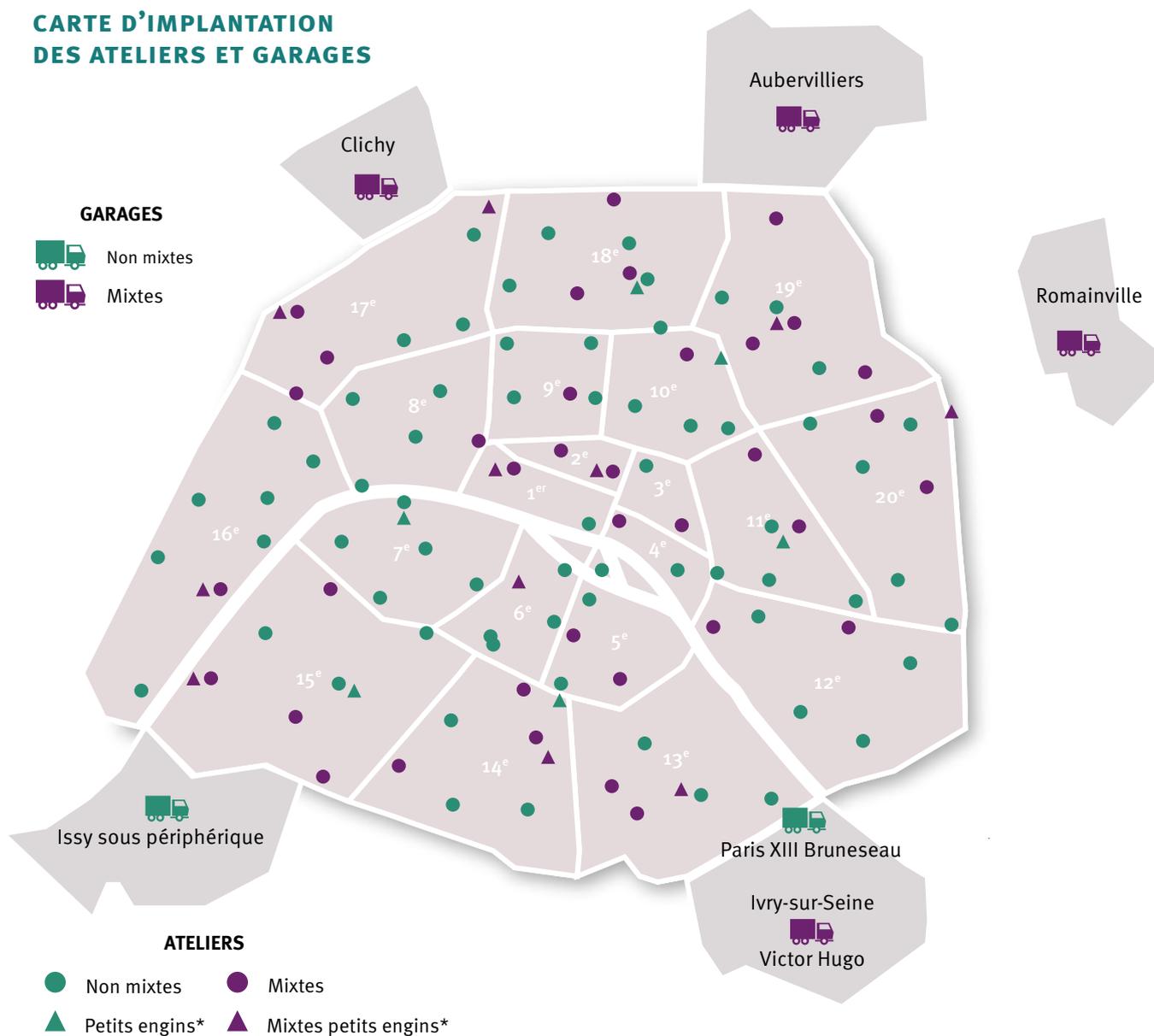


Parallèlement, les services testent les innovations technologiques qui peuvent porter sur la motorisation, les équipements, etc. afin de s'assurer de leur capacité à répondre aux besoins du service. Une attention particulière est portée sur la limitation des différentes pollutions, qu'elles soient atmosphériques ou sonores.

La Ville impose également aux prestataires de collecte privés en contrat de ne plus recourir au diesel.

# LES ATELIERS ET LES GARAGES

## CARTE D'IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES



\*nettoieement des trottoirs et collecte des encombrants

Pour assurer la collecte, la Ville de Paris dispose d'un foncier important : 6 garages et plus d'une centaine de locaux sociaux pour les éboueurs, appelés communément ateliers.

# Traitement des déchets

Les déchets collectés par la Ville de Paris suivent des filières de traitement très diverses, faisant intervenir plusieurs acteurs. A l'échelle des déchets ménagers du territoire parisien, le SYCTOM assure le traitement de la majorité des déchets collectés par la Ville de Paris.

## L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

### LES ACTEURS DU TRAITEMENT

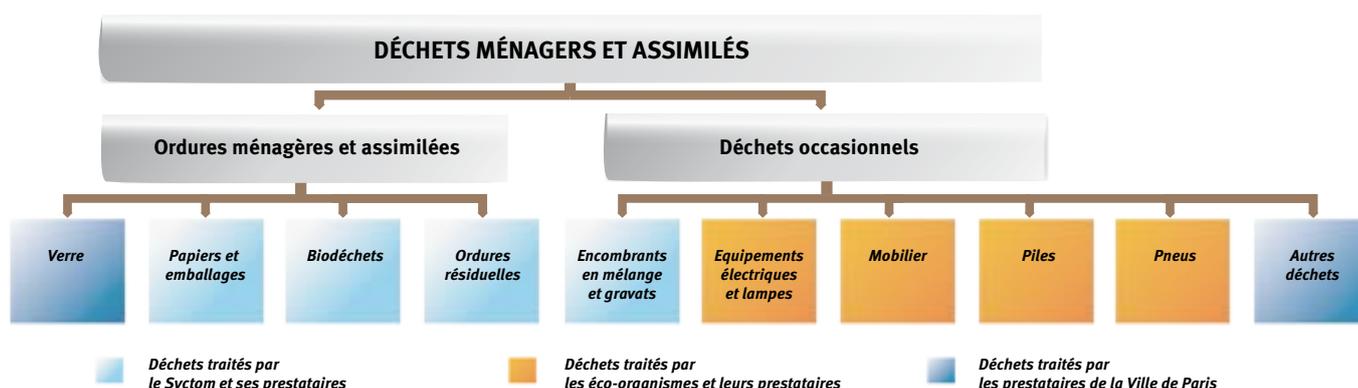
Le Syctom assure le traitement des ordures ménagères résiduelles, des collectes sélectives (hors emballages en verre), des biodéchets et d'une partie des déchets occasionnels (objets encombrants, gravats, etc.).

Au sein du Syctom, le traitement s'appuie sur 5 types d'installations : les centres de tri des collectes sélectives, les centres de transfert des déchets occasionnels, les usines de valorisation énergétique, celles des déchets organiques et les installations de stockage des déchets.

Les emballages en verre collectés par la Ville de Paris sont repris directement par la société Verallia dans le cadre d'une convention signée entre le Syctom et CITEO.

Les déchets occasionnels triés dans les caissons des Espaces tri sont acheminés directement dans les filières de traitement adaptées par diverses entreprises qui en assurent la valorisation ou l'élimination. Il s'agit, soit de prestataires de la Ville de Paris, soit de prestataires des éco-organismes lorsque ces derniers viennent collecter les déchets directement dans les déchèteries parisiennes.

Le rapport d'activité du Syctom est disponible : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)



# LA VALORISATION MATIÈRE PAR LE SYCTOM

## LES CENTRES DE TRI DE COLLECTES SÉLECTIVES

Les centres de tri des collectes sélectives reçoivent les déchets des bacs à couvercle jaune triés par les habitants :

- Paris XV ;
- Romainville (93) ;
- Issy-les-Moulineaux (Isséane) et Nanterre (92).

En complément des centres de tri, des centres de transfert privés sont utilisés : Chelles (77), Ivry (94), Nanterre (92) et Le Blanc-Mesnil (93).

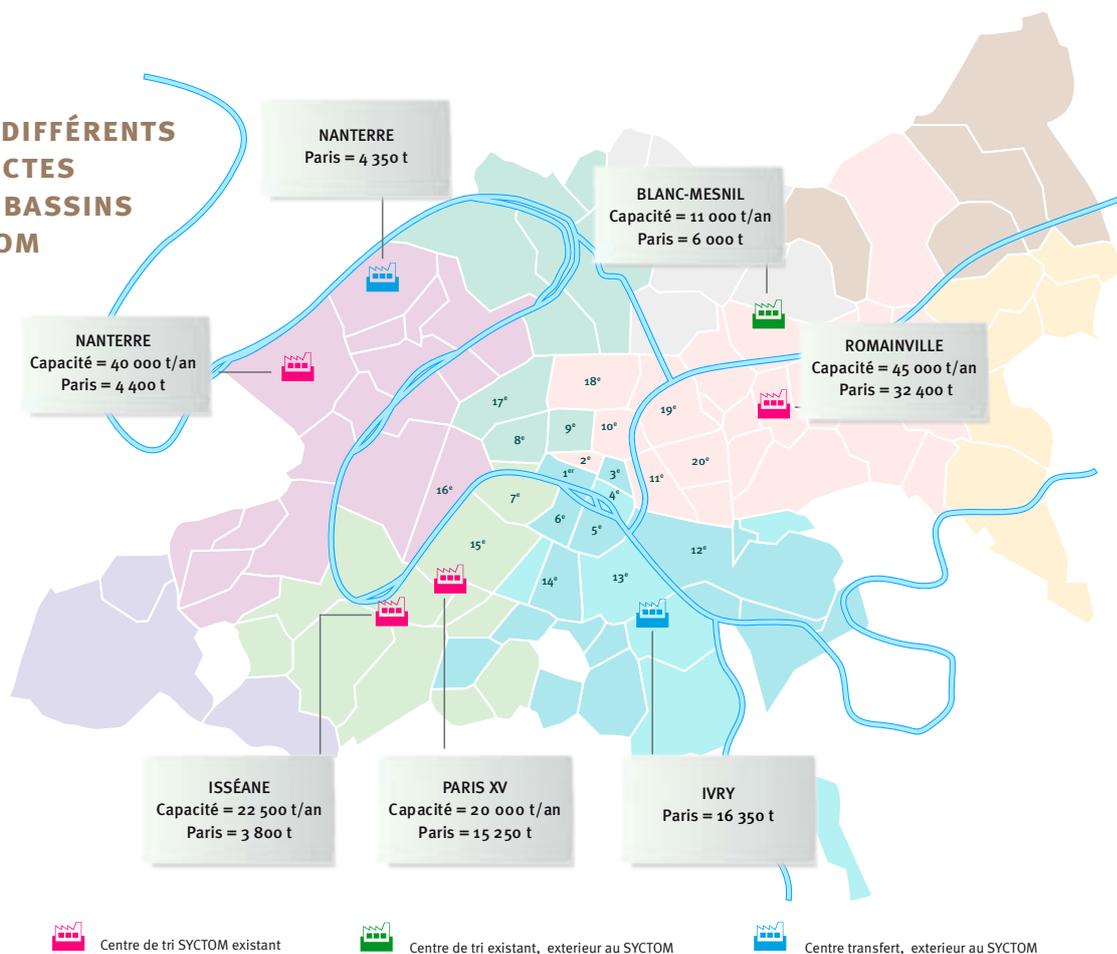
Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage.

Le Syctom dispose également d'un centre de transfert permanent à Romainville, qui lui permet d'optimiser la répartition des déchets entre les multiples sites de traitement et de réguler les flux de déchets en les orientant soit vers les centres d'incinération, soit vers les centres de stockage.

### Les centres de tri des déchets occasionnels

Pour valoriser les objets encombrants en mélange déposés dans les déchèteries, le SYCTOM fait appel à une dizaine de centres de tri et de transfert privés : Châtillon, Noisy-le-Sec, Pierrefitte, La Courneuve, Gennevilliers, etc.

### IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DES COLLECTES SÉLECTIVES<sup>1</sup> ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM



<sup>1</sup> Les 14 centres de traitement privés utilisés par le Syctom pour la valorisation des objets encombrants ne sont pas tous représentés.

# LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR LE SYCTOM

## LES USINES D'INCINÉRATION

Les usines d'incinération du Syctom sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. 8 centres privés sont utilisés en complément (Argenteuil, Sarcelles, Saint-Thibault-des-Vignes, etc.).

Elles reçoivent différents types de déchets : les ordures résiduelles, les refus de tri des collectes sélectives, etc. L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) utilise la vapeur issue des usines d'incinération pour alimenter en chauffage 300 000 équivalent-logement de 70 m<sup>2</sup> (900 000 tonnes de CO<sup>2</sup> économisées par rapport à une production thermique classique).

Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés. Les mâchefers, après maturation, servent de

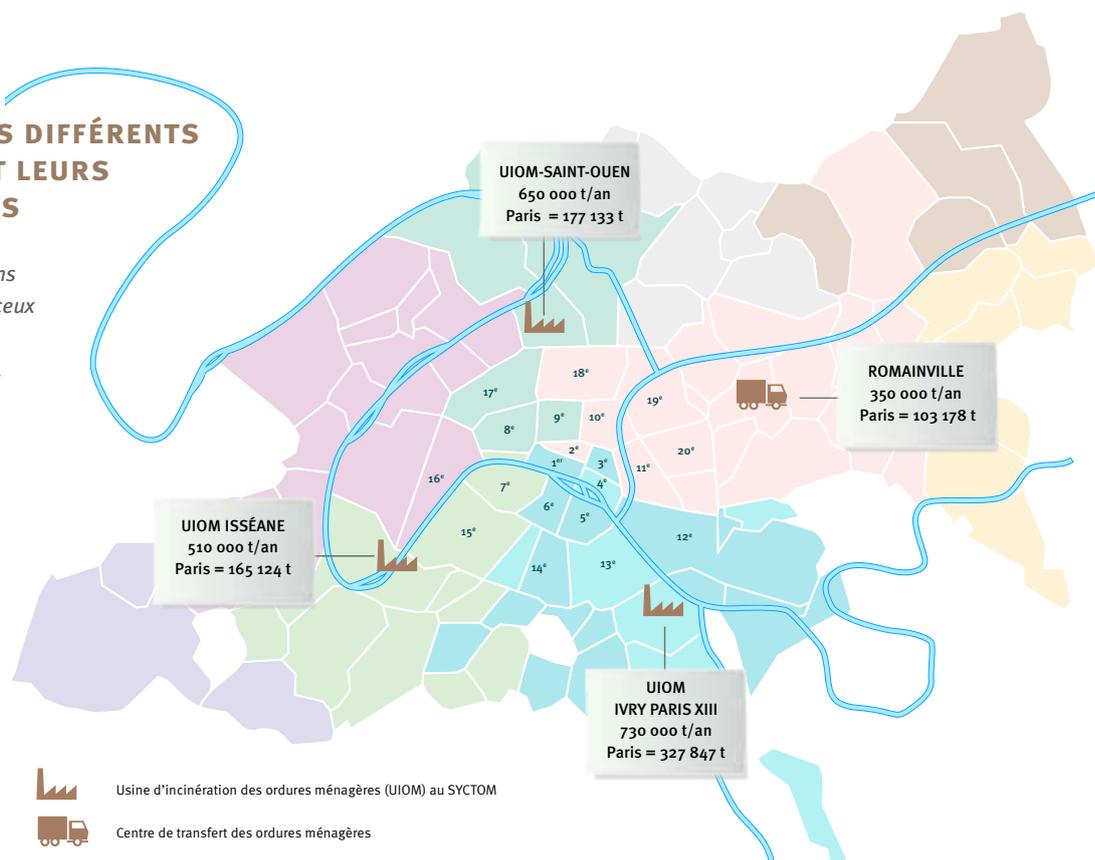
produits de remblai en sous-couche routière. Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.

Le traitement des fumées réalisé au centre d'Ivry/Paris XIII garantit des émissions bien inférieures à la réglementation européenne en vigueur. Les rejets atmosphériques sont contrôlés en continu par l'exploitant grâce à des analyseurs placés en cheminée. Parallèlement, le Syctom assure des campagnes régulières de contrôle des rejets et des mesures de retombées atmosphériques par jauge Owen et biosurveillance (mousses et lichens).

Informations disponibles sur : [www.syctom-paris.fr/installations-et-projets/installations/ivryparis-xiii/centre-dincineration.html](http://www.syctom-paris.fr/installations-et-projets/installations/ivryparis-xiii/centre-dincineration.html).

## IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS INCINÉRATEURS ET LEURS BASSINS VERSANTS

Les flux des tonnages parisiens indiqués sur cette carte sont ceux du bac à ordures ménagères au sens strict (couvercle vert).



# SCHÉMA DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS

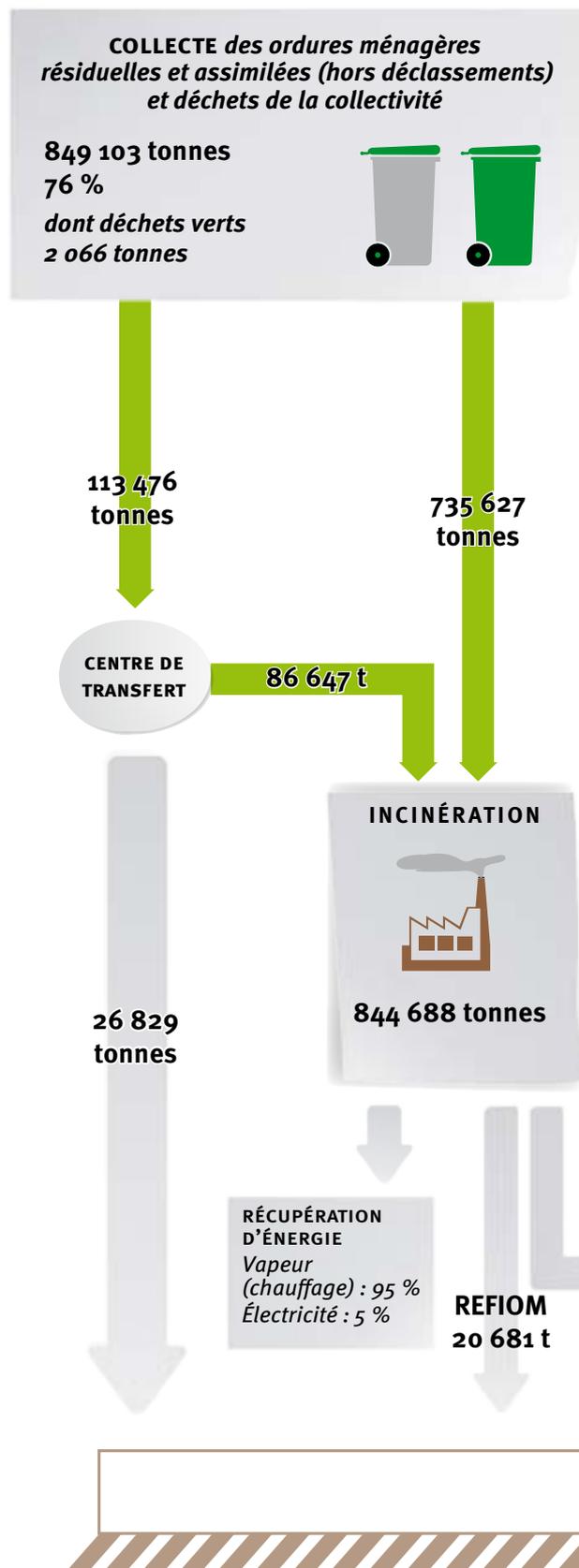
**En 2018,**  
**le tonnage des déchets collectés est en hausse (+0,4 % comparé à 2017)**  
**mais le recyclage matière augmente cependant de 3 %.**

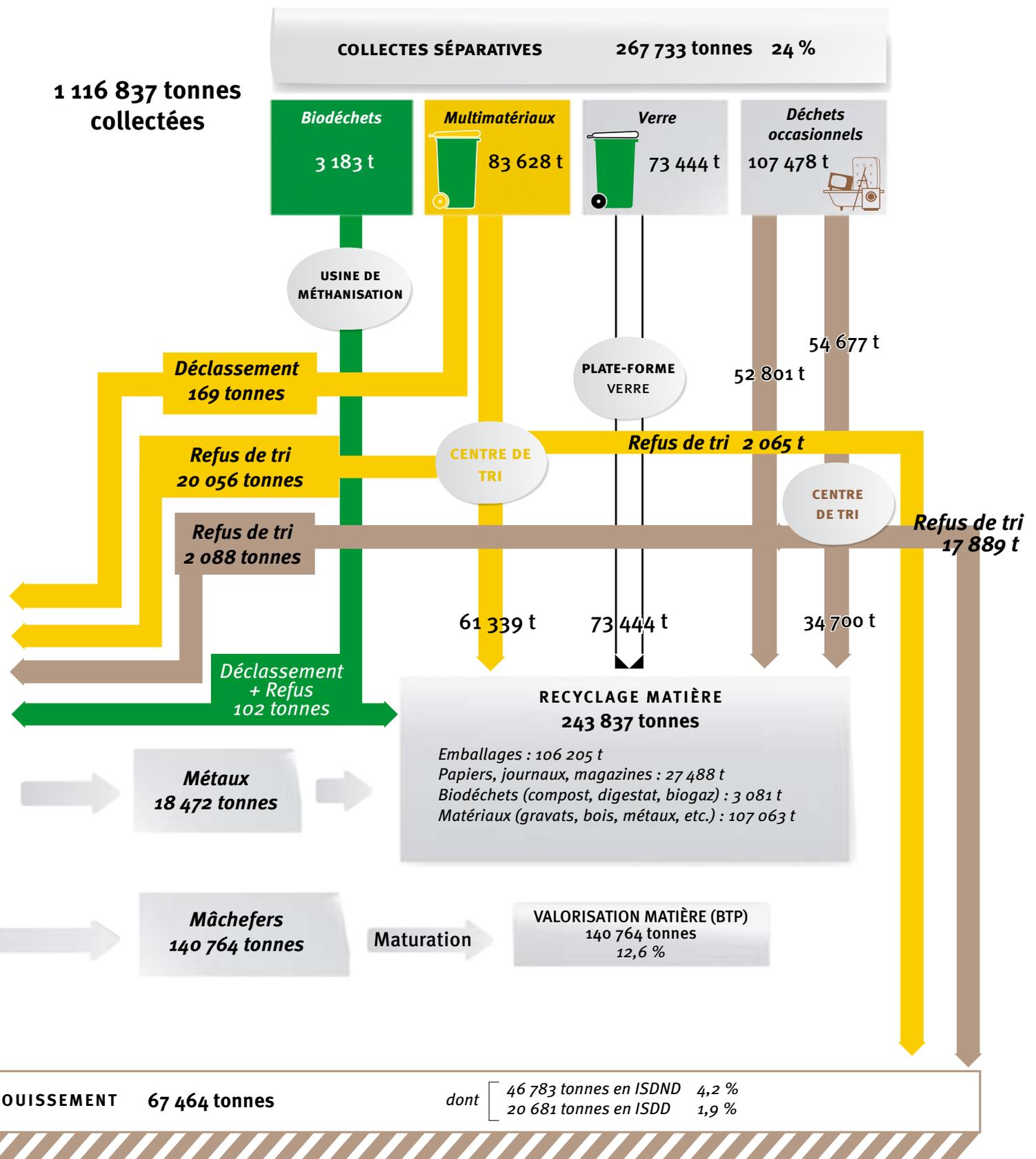
## PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS (TONNAGES ENTRANTS)

Filière de traitement	2018 (tonnages)	2018 (part en %)
Incinération	844 688	75,63 %
Recyclage <sup>1</sup>	225 365	20,18 %
Enfouissement <sup>2</sup>	46 783	4,19 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 116 836</b>	

<sup>1</sup>Les matériaux issus de l'incinération ont été retranchés pour ne pas les compter deux fois.

<sup>2</sup>Les REFIOM issus de l'incinération (envoyés en ISDD) ne sont pas comptabilisés.





# Éléments financiers

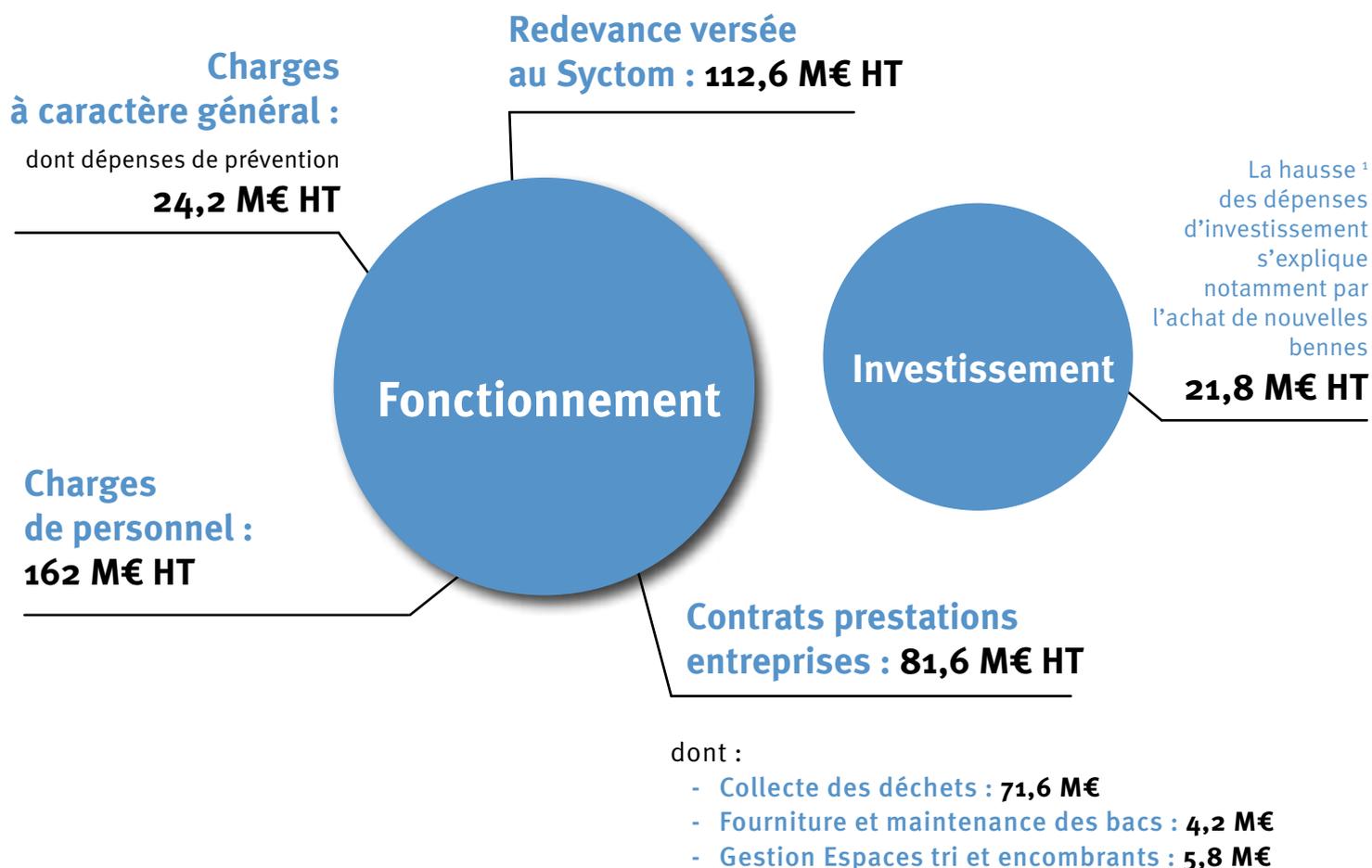
## LES DÉPENSES 2018

La Ville de Paris a confié au SYCTOM la compétence du traitement des déchets et prend directement en charge la collecte.

Elles s'appuient sur les résultats du compte administratif dont sont extraites ou estimées les dépenses liées à ce service.

Les dépenses représentent une estimation de l'effort budgétaire global que Paris assume pour assurer le service de collecte et traitement.

Elles intègrent les charges transverses constituées des frais de structure.



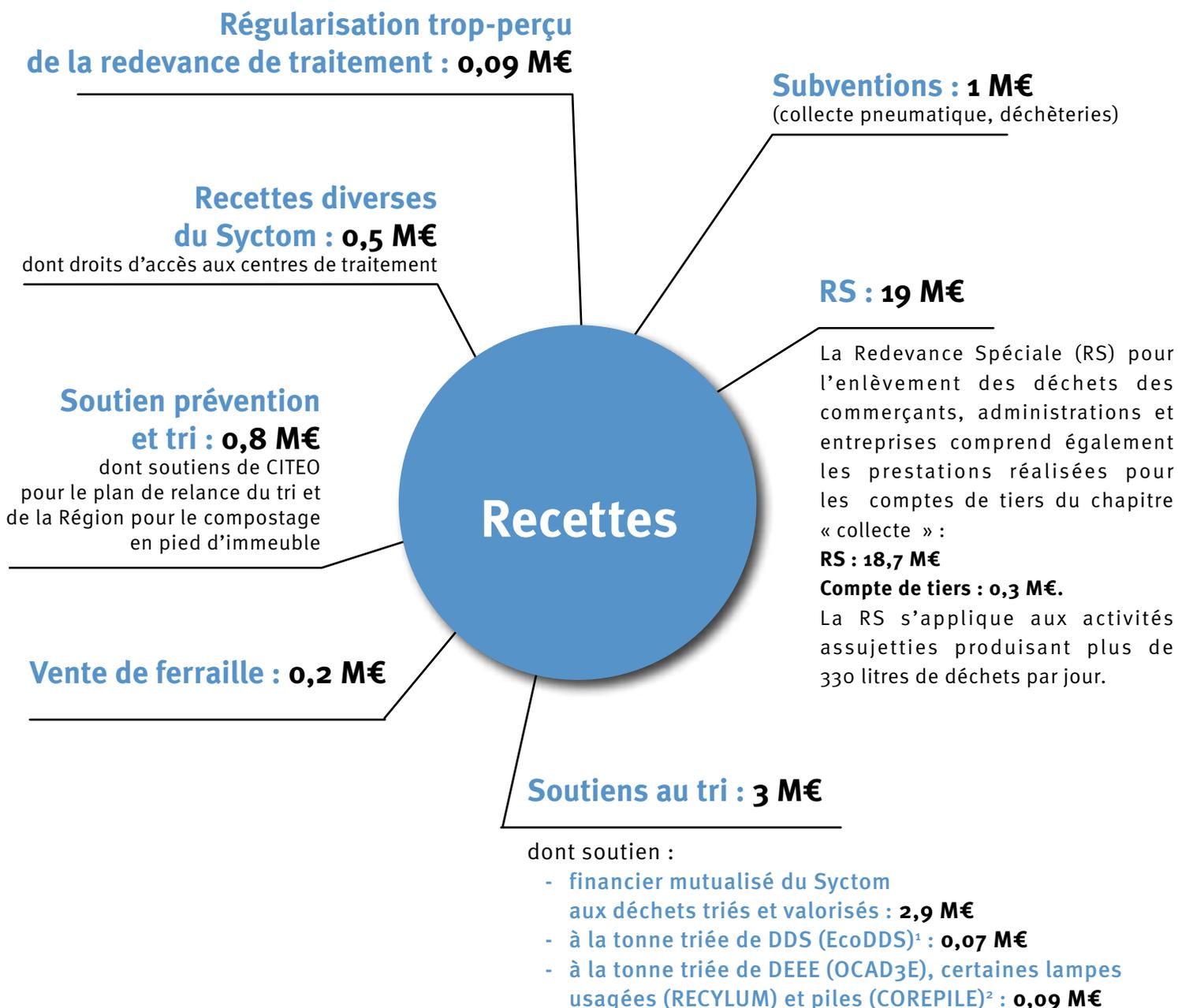
<sup>1</sup> Comparé à 2017.

## LES RECETTES 2018

La gestion des déchets est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Comme la taxe foncière, elle est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties.

À Paris, son taux est de 6,21 % en 2018, inchangé depuis 2010. En 2018, son produit s'est élevé à 478,9 M€ (+1,5 % comparé à 2017).

### AUTRES RECETTES



<sup>1</sup> Le soutien au tri des DDS vient du contrat passé en 2014 entre la Ville de Paris et EcoDDS.

<sup>2</sup> Ces déchets sont aussi collectés dans les magasins, chez les distributeurs et dans les Espaces tri.

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### COÛTS INDUSTRIELS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

	OM	VERRE		BIODÉCHETS	MM	OE
		COLONNES	PORTE-À-PORTE			
<b>Tonnages</b>	773 783 t	12 723 t	60 721 t	3 183 t	82 556 t	118 515 t
Coût moyen de la collecte (HT/tonne)	140 €	104 €	130 €	617 €	228 €	435 €
Coût bacs, colonnes ou supports (HT/tonne)	5 €	19 €	2 €	3 €	7 €	
TOTAL COLLECTES (HT/tonne)	145 €	123 €	132 €	620 €	235 €	435 €
<b>Collecte : coût moyen par habitant (HT)</b>	<b>51 €</b>	<b>1 €</b>	<b>4 €</b>	<b>1 €</b>	<b>9 €</b>	<b>23 €</b>
Coût de traitement par le Sycotm : Redevance	109 €			20 €	20 €	109 €
<b>Redevance Traitement<sup>1</sup> : coût moyen par habitant</b>	<b>38 €</b>			<b>0,03 €</b>	<b>1 €</b>	<b>6 €</b>
Soutien aux collectes sélectives		19 €	19 €	30 €	8 €	3 €
Recette de valorisation		23 €	23 €		0 €	2 €
TOTAL RECETTES		41 €	41 €		8 €	5 €
<b>Recette<sup>2</sup> : coût moyen par habitant</b>		<b>0,2 €</b>	<b>1 €</b>		<b>0,3 €</b>	<b>0,3 €</b>

### COÛTS COMPLETS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

Aux coûts industriels s'ajoutent les frais de structures supportés par le budget municipal.

	OM	VERRE		BIODÉCHETS	MM	OE
		COLONNES	PORTE-À-PORTE			
<b>Tonnages</b>	773 783 t	12 723 t	60 721 t	3 183 t	82 556 t	118 515 t
Coût moyen de la collecte (HT/tonne)	193 €	144 €	179 €	851 €	315 €	600 €
Coût bacs, colonnes ou supports (HT/tonne)	5 €	26 €	2 €	3 €	8 €	
TOTAL COLLECTES (HT/tonne)	198 €	170 €	181 €	854 €	323 €	600 €
<b>Collecte : coût moyen par habitant (HT)</b>	<b>69 €</b>	<b>1 €</b>	<b>5 €</b>	<b>1 €</b>	<b>12 €</b>	<b>32 €</b>
Coût de traitement par le Sycotm : Redevance	109 €			20 €	20 €	109 €
<b>Redevance Traitement<sup>1</sup> : coût moyen par habitant</b>	<b>38 €</b>			<b>0,03 €</b>	<b>1 €</b>	<b>6 €</b>
Soutien aux collectes sélectives		19 €	19 €	30 €	8 €	3 €
Recette de valorisation		23 €	23 €			2 €
TOTAL RECETTES		41 €	41 €		8 €	5 €
<b>Recette<sup>2</sup> : coût moyen par habitant</b>		<b>0,2 €</b>	<b>1 €</b>		<b>0,3 €</b>	<b>0,3 €</b>

<sup>1</sup> Ces coûts tiennent compte de la nouvelle tarification appliquée par le Sycotm à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>2</sup> Ces recettes tiennent compte de la nouvelle tarification appliquée par le Sycotm à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

# Glossaire et sigles

## GLOSSAIRE

### BIOGAZ

Gaz produit par la fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le digestat.

### COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement.

### DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants, etc.) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

### DÉCLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant trop de déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération.

### DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

### DIGESTAT

Résidu solide ou liquide composé d'éléments organiques non dégradés et de minéraux. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le biogaz.

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

### ESPACE TRI (DÉCHÈTERIE)

Anciennement Centre de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE). C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, dans lequel le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

### ÉCO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets. Ceux cités dans le rapport sont :

- Aliapur pour les pneus ;
- DASTRI pour les DASRI ;
- CITEO pour les emballages ménagers et les papiers ;
- Corepile pour les piles ;
- EcoDDS pour les DDS ;
- OCADEEE pour les DEEE ;
- EcoMobilier pour les meubles ;
- Eco-TLC pour les textiles, linges et chaussures ;
- Recylum pour les ampoules.

### ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, etc.

### FINES

Déchets dont la granulométrie est inférieure à une certaine taille.

### GNV

Gaz naturel pour véhicules. Énergie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène que le diesel.

### ISD

Installation de stockage des déchets. Les déchets qui ne sont ni recyclés, ni incinérés, sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories d'installation : les ISDND pour les déchets non dangereux, les ISDD pour les déchets spéciaux ou toxiques, et les ISDI pour les déchets inertes.

### ISDD

Installations de stockage des déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex. : amiante, etc.).

### ISDI

Installations de stockage des déchets inertes réservées aux gravats triés. Les déchets sont enfouis sans être traités.

### ISDND

Installations de stockage des déchets non dangereux. Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place.

### LOMBRICOMPOSTAGE

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

### MÉTHANISATION

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

### MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs à couvercle jaune.

### MODECOM

Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

### OM

Ordures ménagères, déchets des ménages.

### POINT TRI

Anciennement espaces propreté. Ils sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte que les Espaces tri. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

### PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN)

Collecte des déchets au pied des immeubles = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune et à couvercle blanc, des DMA, des encombrants des particuliers.

### RECYCLERIE

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se défaire (électroménager, meubles, livres, produits techniques, etc.) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en réutilisant.

### SYCTOM

L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne).

### TRILIB'

Dispositif de collecte en apport volontaire (emballages plastiques, papiers/cartons, verre, etc.) mis en place par Eco-Emballages en lien avec la Ville de Paris.

### TRIMOBILE

Trimobile est une remorque aménagée et tractable par un véhicule. Ce dispositif permet aux habitants de déposer leurs petits encombrants.

## SIGLES

---

### ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

### AFNOR

Association Française de Normalisation

### APC

Agence Parisienne du Climat

### APUR

Atelier Parisien d'Urbanisme

### ASPP

Association de l'action Sociale en faveur du Personnel de la ville et du département de Paris

### CCES

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

**CPCU**

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

**DASRI**

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**DEA**

Déchets d'Eléments d'Ameublement

**DEEE**

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**DMA**

Déchets Ménagers et Assimilés

**DNM**

Déchets Non Ménagers

**DEVE**

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**DFPE**

Direction des Familles et de la Petite Enfance

**DRIEE**

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

**ISD**

Installation de Stockage des Déchets

**ISDND**

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**ISDI**

Installation de Stockage des Déchets Inertes

**LTECV**

Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

**MM**

MultiMatériaux

**OCADEEE**

Organisme Coordonnateur Agréé pour les DEEE

**OE**

Objets Encombrants

**OM**

Ordures Ménagères

**OMA**

Ordures Ménagères et Assimilées

**OMR**

Ordures Ménagères Résiduelles

**PAM**

Petits Appareils Ménagers

**PCET**

Plan Climat Energie Territorial

**PLPD**

Programme Local de Prévention des Déchets

**PLPDMA**

Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés

**REFER**

Réseau Francilien du Réemploi

**REFIOM**

Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

**REP**

Responsabilité Elargie du Producteur

**RS**

Redevance Spéciale

**SEDD**

Semaine Européenne du Développement Durable

**SERD**

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

**STPP**

Service Technique de la Propreté de Paris

**SYCTOM**

Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

**TEOM**

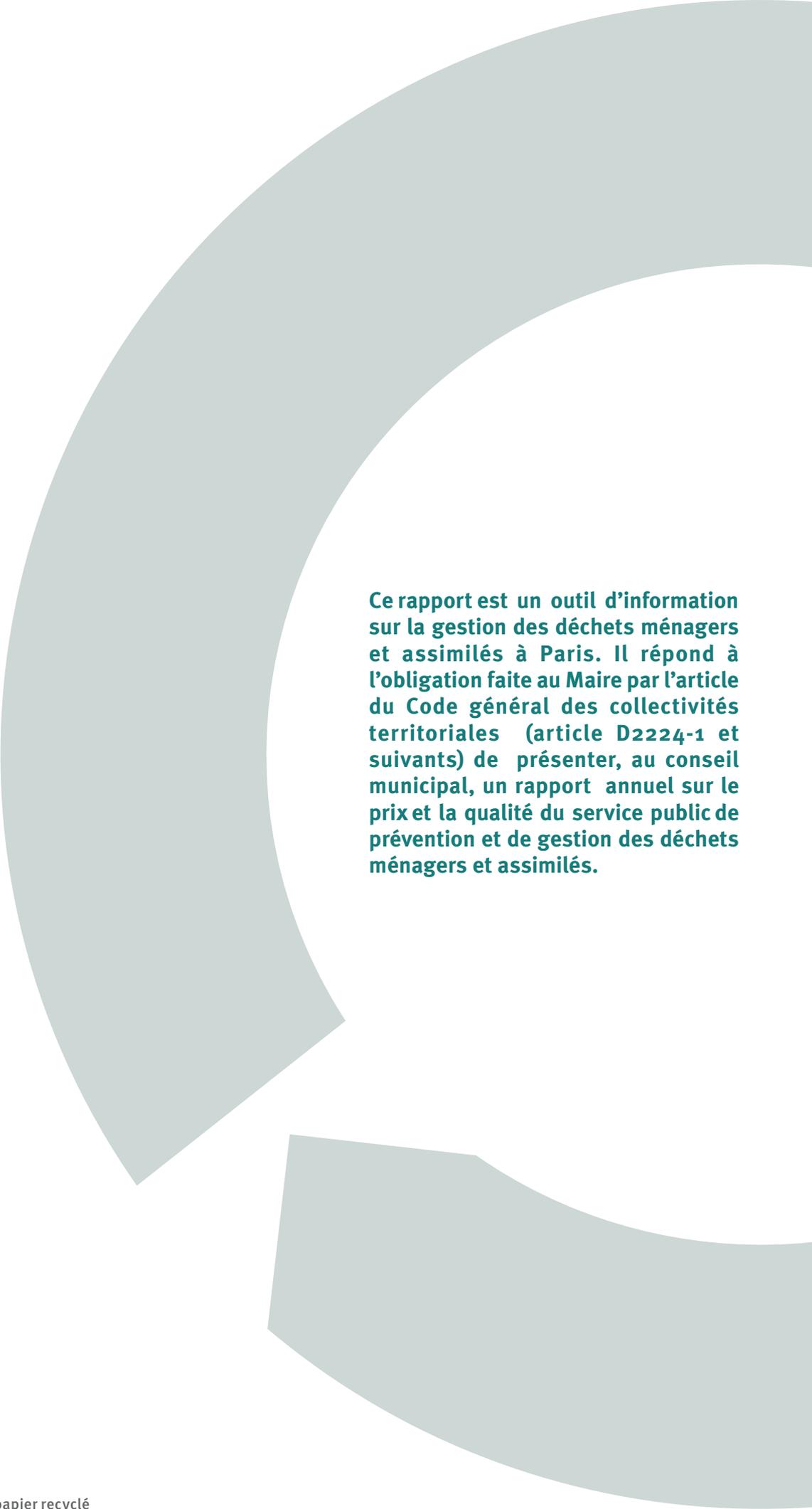
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TLC**

Textiles Linges et Chaussures

**ZWP**

Zéro Waste Paris



**Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**





VILLE DE PARIS  
DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU  
SERVICE DE L'EXPERTISE ET DE LA STRATÉGIE



TOUTE L'INFO  
au 3975\* et  
sur PARIS.FR

\* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

Mise en page : DPE/SES/Service communication/DN - Edition 2019